



11^e séance du Conseil général

Législature 2024-2028

Mercredi 3 septembre 2025 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Procès-verbal

Présidence de M. Frédéric Vaucher, président (PLR)

Membres du Conseil général présent-e-s, y compris le président (**32 membres**) : Mmes et MM. Angehrn Jennifer (UDC), Bieler Gaëtan (POP), Brechbühler Jean-Pierre (UDC), Brossard Carmen (PS), Bühler Pascal (PS), Christen Jean-Denis (UDC), Crevoisier Mourad (POP), Djebaili Karim (PS), Gagnebin Monique (PS), Galley Roland (UDC), Giamboni Stefano (Les Vert-e-s), Haldimann Cédric (PLR), Houlmann Laure (PS), Jeandroz Françoise (POP), Karunakaran Sayenthini (PS), Leitenberg Brigitte (PVL), Maillard Alicia (PS), Moser Claude-André (PLR), Oppliger Christophe (PLR), Perret Julie (POP), Reverchon Hans-Moëvi Mathilde (POP), RoCHAT Grégory (Les Vert-e-s), Simonin Eric (POP), Spoletini Giovanni (PS), Tanner Lucas (UDC), ThiéMard-Clémentz Béatrice (Les Vert-e-s), Tritten Jean-Jacques (Les Vert-e-s), Ummel Christophe (PLR), Vaucher Alain (PLR), Vaucher Frédéric (PLR), Vögtli Michaël (Les Vert-e-s), Zender Lara (POP).

Suppléant-e-s présent-e-s (8 membres) : Mmes et MM. Borel Pierre-Alain (PS), Dubois Yann (Les Vert-e-s), Erard Monique (Les Vert-e-s), Houlmann David (PS), Marty Jonathan (Le Centre), Mouche Virginie (POP), Räss Lukas (UDC), Vogel Stéphanie (PLR).

Membres du Conseil général excusé-e-s (9 membres) : Mmes et MM. Chouiter Djebaili Amina (PS), Curty Anthony (PLR), Curty Sarah (PLR), Duding Laurent (PS), Freitag Manon (Le Centre), Pittet Vincent (UDC), Tissot Nathalie (Les Vert-e-s), Vögtli Demarle Line (Les Vert-e-s), Vollers Sabrina (POP).

Conseil communal : M. Théo Huguenin-Elie (PS), président, M. Théo Bregnard (POP), vice-président, M. Jean-Daniel Jeanneret (PLR), Mme Ilinka Guyot (Les Vert-e-s) et M. Thierry Brechbühler (UDC).

11^e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Mercredi 3 septembre 2025 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Introduction de la séance
2. Adoption des procès-verbaux des 8^e, 9^e et 10^e séances du Conseil général des 3 avril, 20 mai et 17 juin 2025
3. Assermentations de Mme Virginie Mouche (POP) et de M. Yann Dubois (Les Vert-e-s) en remplacement de MM. Karim Boukhris (POP) et François Perret (Les Vert-e-s), démissionnaires.
4. Election d'un-e représentant-e du POP au sein de la Commission temporaire de planification territoriale en remplacement de M. Karim Boukhris démissionnaire.
5. Election d'un-e représentant-e des Vert-e-s au sein de la Commission des transports en remplacement de M. François Perret démissionnaire.
6. 25.039 – Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 3'995'000.- pour la rénovation et la mise en conformité du bâtiment du TPR, rue de Beau-Site 30, dont CHF 3'822'000.- à la charge de la Ville
7. 25.012 – Motion du groupe des Vert-e-s, « Encourager et rendre visible une politique d'achats durable, responsable et locale », déposée le 3 février 2025
Amendement du groupe PLR, « Précision et correction sur le terme de durabilité », déposé le 12 février 2025
8. 25.014 – Question du groupe PVL relative à la mise en conformité des parkings communaux, déposée le 17 février 2025
9. 25.015 – Motion du groupe PVL, « Une navette électrique pour rapprocher les parkings d'échange du cœur de la ville », déposée le 17 février 2025
10. 25.022 – Motion du groupe des Vert-e-s, « Mise en place de stationnements vélos sécurisés au domicile (box) », déposée le 26 mars 2025

11. 25.033 – Question écrite du groupe POP, « Îlot vert et encombrement de l'espace public », déposée le 15 mai 2025 **[NON TRAITÉE]**
12. 25.034 – Motion du groupe PVL, « Un espace de liberté pour les chiens à La Chaux-de-Fonds », déposée le 19 mai 2025 **[NON TRAITÉE]**
13. 25.035 – Motion du groupe UDC « Anciens abattoirs – louons des locaux fonctionnels ! », déposée le 19 mai 2025 **[NON TRAITÉE]**
14. 25.038 – Question écrite du groupe POP « Zones 30 : si personne ne freine, à quoi bon ? », déposée le 28 mai 2025 **[NON TRAITÉE]**

Frédéric Vaucher
président du Conseil général

OBJETS DÉPOSÉS APRÈS L'ENVOI DE L'ORDRE DU JOUR

- 25.040 – **Question** écrite du groupe POP intitulée « Fermeture estivale de la piscine des Arêtes : pourquoi 6 semaines ? », déposée le 26 août 2025.
- 25.041 – **Motion** du groupe socialiste intitulée « Le Boulodrome de Beau-Site », déposée le 27 août 2025.
- **Amendements** liés au rapport 25.039 du Conseil communal :
 - des groupes POP et PS, du 01.09.2025 : « Réimpacter uniquement la moitié des coûts sur le loyer du TPR »
 - des groupes PLR, Le Centre et UDC, du 01.09.2025 : « Modification de l'article 5 de l'arrêté concernant la rénovation et la mise en conformité du bâtiment du TPR, Beau-Site 30 »
- 25.042 – **Motion** du groupe PVL intitulée « Création d'une commission des sites sensibles », déposée le 2 septembre 2025.
- 25.043 – **Interpellation** du groupe PVL intitulée « Au feu les pompiers ! », déposée le 2 septembre 2025.

Introduction de la séance

M. Frédéric Vaucher, président :

- En préambule, je vous rappelle la sortie du Conseil général du samedi 13 septembre. Les inscriptions sont encore ouvertes, n'hésitez donc pas à vous inscrire auprès de la Chancellerie. Vous étiez déjà nombreux à l'avoir fait, je vous encourage à continuer pour ceux qui hésitent encore. Je n'y serai pas, aussi ne soyez pas surpris.

Je vous informe de la liste des objets qui ont été déposés après l'envoi de l'ordre du jour :

- Question écrite 25.040 du groupe POP, intitulée « Fermeture estivale de la piscine des Arêtes : pourquoi 6 semaines ? »
- Motion 25.041 du groupe socialiste, intitulée « Le Boulodrome de Beau-Site »
- Amendement des groupes POP et socialiste – « Réimpacter uniquement la moitié des coûts sur le loyer du TPR » – lié au rapport 25.039 du Conseil communal

- Amendement des groupes PLR, Le Centre et UDC – « Modification de l'article 5 de l'arrêté concernant la rénovation et la mise en conformité du bâtiment du TPR, Beau-Site 30 » – lié au rapport 25.039 du Conseil communal
- Motion 25.042 du groupe PVL, intitulée « Création d'une commission des sites sensibles »
- Interpellation 25.043 du groupe PVL, intitulée « Au feu les pompiers ! »

Vous avez reçu l'ensemble de ces objets, ils sont sur vos pupitres. Les amendements seront traités dans le cadre de la discussion de détail du rapport 25.039. Les autres objets prennent place à la suite de l'ordre du jour.

Adoption des procès-verbaux des 8^e, 9^e et 10^e séances du Conseil général des 3 avril, 20 mai et 17 juin 2025

Les procès-verbaux n'appelant pas de remarque particulière et ne faisant l'objet d'aucune opposition, ils sont considérés comme adoptés.

Assermentations

Le président, **M. Frédéric Vaucher**, procède à l'assermentation de deux nouveaux membres suppléants du Conseil général, Mme Virginie Mouche, POP, et M. Yann Dubois, Les Vert-e-s, en remplacement de M. Eric Simonin et M. Stefano Giamboni, élus conseillers généraux.

Élections au sein des commissions

Commission temporaire de planification territoriale

M. Eric Simonin (POP) est proposé en remplacement de M. Karim Boukhris, démissionnaire.

Cette proposition n'étant pas combattue, M. Eric Simonin est élu tacitement au sein de la Commission temporaire de planification territoriale.

Commission des transports

M. Yann Dubois (Les Vert-e-s) est proposé en remplacement de M. François Perret, démissionnaire.

Cette proposition n'étant pas combattue, M. Yann Dubois est élu tacitement au sein de la Commission des transports.

Le président, **M. Frédéric Vaucher**, annonce également un complément à l'ordre du jour s'agissant des nominations au sein des commissions : un-e représentant-e du POP doit être nommé-e au sein de la Commission de la culture.

Commission de la culture

M. Olivier Beroud (POP) est proposé en remplacement de Mme Lara Zender. Cette proposition n'étant pas combattue, M. Olivier Beroud est élu tacitement au sein de la Commission de la culture.

25.039

Rapport du Conseil communal

relatif à une demande de crédit de CHF 3'995'000.- pour la rénovation et la mise en conformité du bâtiment du TPR, rue de Beau-Site 30, dont CHF 3'822'000.- à la charge de la Ville

du 9 juillet 2025

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le Président
Mesdames, Messieurs,

Introduction

Au printemps 2023, la Ville de La Chaux-de-Fonds, par l'intermédiaire du Service des bâtiments et du logement (SBL), a mandaté le bureau chaux-de-fonnier Morel Roth Architectes pour conduire une étude en vue de la rénovation et de l'assainissement du bâtiment situé rue de Beau-Site 30, actuellement occupé par le Théâtre populaire romand (TPR).

L'étude a consisté en un relevé complet de l'état existant ainsi qu'en une analyse fonctionnelle des usages. Cette démarche, intégrant les principales problématiques exprimées par les utilisateur·trice·s, a permis l'élaboration d'un cahier des charges précis définissant les objectifs du projet qui sont les suivants :

- assainissement de l'enveloppe;
- amélioration et mise en conformité énergétiques du bâtiment;
- rénovation des sanitaires et mise en conformité LHand;
- révision de l'accès au bâtiment et à la salle et mise en conformité LHand;
- rénovation de la zone d'accueil et du foyer – bar;
- amélioration de la circulation entre la zone administrative et le bureau technique;
- mise aux normes de la protection incendie.

Le contexte historique

L'actuel bâtiment de Beau-Site est le résultat de nombreuses transformations et agrandissements d'un immeuble qui servait probablement de restaurant à l'origine. Mentionnée au cadastre depuis 1885, la villa originelle en plan de croix correspond à la partie est du bâtiment actuel. Alors située en dehors de la ville, cette propriété est appelée "Beau-Site" en raison de la vue imprenable qu'elle offre sur la vallée.

Dès 1887, le bâtiment est loué par l'Union chrétienne des jeunes gens (USJG) qui en fait un centre régional de ses activités. Ce mouvement international avait déjà créé une section à La Chaux-de-Fonds en 1852. Le développement en faveur de la jeunesse est en grande partie porté par le pasteur Paul Pettavel qui met en place de nombreuses activités à son intention, telles que le football, la gymnastique, la musique ou encore les cours de langue.

La période de 1895 à 1910 est caractérisée par une activité débordante. L'Union chrétienne atteint alors 450 membres actifs et 300 membres auxiliaires.

Face à ce succès croissant, le bâtiment, acquis en 1892 par l'USJG, doit être agrandi. Un premier projet architectural, développé par les architectes et artistes René Chapallaz, Charles-Édouard Jeanneret et Léon Perrin, est refusé. C'est finalement à l'architecte Robert Convert qu'est confiée la réalisation en 1905. Formé à l'école des beaux-arts de Paris, Robert Convert donne au bâtiment sa forme actuelle, utilisant un vocabulaire Heimatstil, très en vogue à l'époque.

Le programme de construction du bâtiment est alors établi de la manière suivante par le client :

"Le futur bâtiment s'élèvera sur le terrain que nous possédons au nord et sera relié à Beau-Site par une galerie; il comprendra une grande salle de 400 à 500 places pouvant se subdiviser, une halle de gymnastique, un appartement pour le concierge, un bureau pour l'agent ainsi que diverses salles [...]. Le bâtiment actuel subira des transformations et sera destiné aux sections".

Sur la base de ce cahier des charges, un bâtiment abritant la grande salle, des bureaux et des chambres prend place à l'ouest de l'ancien bâtiment de Beau-Site. L'entrée se fait par le nord en passant par un parc. Un escalier monumental, et un porche ouvert, donnent accès au foyer tout en étant à l'abri des intempéries. La grande salle possède un parterre ainsi qu'une galerie accessible par deux petites tourelles qui ornent la face nord. La structure de la salle est peu commune pour l'époque : en effet, l'architecte réussit à convaincre la commission du projet de réaliser les planchers, les

murs ainsi que la voûte en béton armé, matériau encore très peu utilisé en Suisse romande à cette période. En plus de sa structure avant-gardiste, la salle possède une belle luminosité naturelle grâce à six lucarnes qui marquent fortement les faces ouest et est.

Un petit volume cubique relie les deux bâtiments en rez-de-chaussée. Il abrite le hall d'entrée. Sa toiture est accessible; de part et d'autre de cette dernière, des garde-corps couronnent les faces nord et sud.

Parmi les éléments représentatifs du vocabulaire architectural utilisé, on trouve les faux colombages, les tourelles, la toiture à demi-croupe aux formes complexes ainsi que le soubassement en pierre calcaire. Le bâtiment présente diverses typologies de fenêtres dont certaines possèdent des encadrements en pierre d'Hauterive et des formes Art nouveau. Plusieurs ferronneries ouvragées font également référence au langage ornemental de l'Art nouveau et le pan ouest du toit présente un motif décoratif réalisé à l'aide de tuiles plates de deux coloris.

En 1943, l'UCJG abandonne sa neutralité religieuse pour devenir l'Union chrétienne paroissiale de l'Église réformée évangélique neuchâteloise (EREN).

En 1946, des transformations de l'ancien bâtiment sont réalisées afin d'y ajouter, entre autre, une nouvelle salle pouvant accueillir 200 personnes. En 1947, des travaux de modification et de simplification des six lucarnes de la grande salle sont engagés pour des raisons inconnues, seul un plan de cette démolition est retrouvé.

En 1960, le niveau de la scène de la grande salle ainsi que ses coulisses sont abaissés. L'Union n'échappe pas au déclin de la vie religieuse et la deuxième moitié du XX^e siècle est de plus en plus difficile. En raison de difficultés financières, au début des années 1980, l'Union se voit contrainte de vendre le bâtiment de Beau-Site à la Commune qui y installe définitivement le TPR.

L'achat du bâtiment par la Commune et son affectation à la compagnie du TPR, créée en 1961 par Marcel Tassimot et Charles Joris, sont approuvés par le Conseil général lors de sa séance du 16 décembre 1981. La commune investit ainsi près CHF 1'330'000.- pour l'achat du terrain et du bâtiment. Le TPR, avec le soutien de la Confédération, engage plus d'un million de francs dans les travaux d'aménagement, dont la moitié est financée par la Confédération. Ces travaux sont dirigés par l'architecte Théo Vuilleumier et le scénographe Gilles Lambert.

L'arrivée du TPR transforme de manière irréversible l'apparence intérieure et extérieure du bâtiment. L'entrée principale de la salle et son foyer sont désormais trop exigus pour accueillir les spectateur·trice·s, aussi toute

l'organisation de la grande salle – entrée, foyer, scène – est tournée de 180 degrés.

Cette modification permet la transformation de l'ancienne arrière scène en entrée du foyer. Toutefois, ce retournement de situation entraîne la démolition de la galerie qui jouait un rôle important dans la stabilité de la voûte en béton. Pour pallier cette fragilité structurelle provoquée par les travaux, huit contreforts en béton sont ajoutés le long des façades ouest et est.

L'ancien bâtiment à l'est, qui avait déjà subi des modifications importantes en 1905 et 1946, voit sa dalle d'étage démolie afin d'obtenir une double hauteur permettant le montage des décors. Le petit bâtiment d'entrée est paré, en partie supérieure, d'une passerelle couverte en tubes métalliques et verre facilitant la liaison entre le bureau technique, les bureaux de l'administration et la grande salle.

En 2004, un monte-charge est installé afin de faciliter le transport et le montage des décors entre l'atelier et la salle. Un rafraîchissement de la façade est également réalisé à cette occasion.

En juillet 2023, la tempête qui a ravagé une grande partie de la ville endommage malheureusement gravement le bâtiment de la grande salle, arrachant tuiles et colombages ainsi qu'une partie de la lucarne située au sud du pan ouest.

Le contexte urbain

Le bâtiment, au regard du règlement d'aménagement communal, est implanté en "zone de verdure". Il s'inscrit dans un tissu urbain à la fois structuré et perméable, dans lequel les diversités d'usages et de typologies bâties se côtoient. Le lieu accueille également un terrain de football et un terrain de basketball, contribuant à l'attractivité du lieu en tant que pôle d'activités de plein air pour la population chaux-de-fonnière.

Le site est facilement accessible, tant par les transports en commun que par les modes de déplacement à mobilité douce. La proximité des arrêts de bus et la possibilité de stationner le long de la rue de Beau-Site ou de la rue David-Pierre-Bourquin renforcent sa connectivité avec les quartiers avoisinants.

Situé au sud de la gare, le bâtiment s'inscrit dans un maillage d'espaces publics qualitatifs. En lien direct avec les équipements structurants du quartier, il dialogue naturellement avec son environnement. À l'ouest, le Parc Gallet et le Parc des Crêtets, actuellement en requalification suite au désastre provoqué par la tempête de 2023, étendent le tissu paysager et

piétonnier jusqu'au cœur des Mélèzes, où se côtoient la piscine et la patinoire.

Description des travaux

Le bâtiment est recensé en note 1 – 1^{ère} catégorie (14.12.1993). L'ensemble du projet sera développé en étroite collaboration avec l'Office cantonal du patrimoine bâti et immatériel (OCPI), tant pour les interventions intérieures qu'extérieures. Les mesures d'assainissement et les améliorations prévues seront menées dans le respect de la substance existante afin de préserver l'apparence du bâtiment d'origine.

Le bâtiment ayant fait l'objet de multiples interventions au fil du temps, peu de revêtements intérieurs présentent des matériaux d'époque. À titre d'exemple, certaines fenêtres sont d'origine tandis que d'autres ont été remplacées.

Les éléments à protéger impérativement se situent principalement au niveau de l'enveloppe, à savoir :

- les fenêtres du bâtiment ouest;
- la forme et le dessin de pose des tuiles du bâtiment ouest;
- l'aspect des différents crépis, brossages et pierres en façades.

Assainissement de l'enveloppe et amélioration énergétique du bâtiment

Les façades et la toiture devant être assainies, une analyse des potentielles améliorations énergétiques a été réalisée sur l'ensemble du bâtiment (murs, dalles, toitures et fenêtres) afin d'identifier les éléments devant être remplacés ou isolés ponctuellement. Ces interventions sont les suivantes :

- isolation du plancher des combles sur la salle;
- création d'un plancher en bois sur la voûte de la salle afin de protéger la nouvelle isolation thermique;
- création d'une paroi coupe-feu isolante entre les nouveaux espaces chauffés des combles et le stockage des costumes;
- isolation de la toiture entre chevrons de la zone sud des combles;
- changement des fenêtres.

L'ensemble de ces mesures vise une amélioration du confort thermique, une réduction des consommations énergétiques ainsi qu'une meilleure gestion des flux d'air et des ponts thermiques.

D'autre part, le système de chauffage actuellement en place dans la salle de spectacle présente plusieurs dysfonctionnements affectant le confort

thermique des usager-ère-s. En hiver les spectateur-trice-s ont froid, en été ces dernier-ère-s ont trop chaud; sous le grill technique la chaleur est trop importante en toute saison.

Le système de chauffage et de ventilation actuel fonctionne selon un principe de pulsation d'air chaud diffusé en partie haute, au niveau du plafond de la salle, avec un retour par aspiration en partie basse. Toutefois, les dimensions insuffisantes des gaines existantes ne permettent ni d'assurer un chauffage efficace, ni de garantir une ventilation adaptée aux volumes de la salle.

Dans le cadre du projet, le monobloc situé au sous-sol sera remplacé et relocalisé dans l'ancienne cuve à mazout, libérant ainsi de l'espace et optimisant l'intégration technique. L'arrivée d'air neuf se fera désormais le long des murs ouest et est de la salle, tandis que l'extraction s'effectuera par le plafond, assurant une distribution plus homogène et une meilleure efficacité énergétique.

Concernant le reste du bâtiment, actuellement chauffé au gaz, des radiateurs seront ajoutés dans les combles afin de permettre le chauffage des futurs espaces de bureaux. La chaudière existante sera maintenue en fonctionnement jusqu'au raccordement du bâtiment au futur réseau de chauffage à distance (CAD), prévu à moyen terme.

Rénovation des sanitaires

Le nombre actuel des sanitaires, tant pour le public que pour le personnel, est insuffisant. Par ailleurs il n'existe pas de WC pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Le nombre de sanitaires pour le personnel restera inchangé, cependant les appareils seront remplacés et les revêtements (sol, parois, plafond) seront rénovés.

Concernant les sanitaires accessibles au public, leur nombre étant insuffisant, les anciens vestiaires du football seront réaffectés afin d'accueillir cinq nouvelles cabines destinées aux femmes. Cette réorganisation des espaces permettra également d'optimiser les équipements pour les hommes en ajoutant un urinoir et deux cabines supplémentaires en lieu et place des installations utilisées par les femmes actuellement.

Une partie de l'atelier de soudure existant, situé au rez-de-chaussée, fera l'objet d'un réaménagement ponctuel afin d'y intégrer un sanitaire accessible aux PMR. Ce nouvel équipement sera implanté de manière à garantir un accès de plain-pied, directement depuis le hall d'entrée, assurant ainsi une accessibilité immédiate et de manière autonome.

Révision de l'accès au bâtiment et à la salle pour les PMR – installation d'un ascenseur

L'entrée principale du théâtre souffre actuellement d'un manque de lisibilité depuis l'espace public. Au fil des années, et comme évoqué dans le chapitre consacré au contexte historique, le bâtiment a connu de nombreuses transformations, aboutissant à la présence de quatre accès distincts (grande salle 1905 / hall nord et sud 1905 / ancienne entrée du bâtiment est). Cette multiplicité des entrées, non hiérarchisées, contribue à une certaine confusion quant à l'orientation du public.

À cela s'ajoute l'ambiguïté générée par le traitement des alentours du bâtiment. Le dégagement en enrobé situé au nord, bien que non fonctionnel en tant qu'accès principal depuis les transformations opérées dans les années 1980, conserve une configuration et une matérialité qui induisent en erreur et laisse supposer, à tort, qu'il constitue l'entrée principale. Ce décalage entre la perception et l'usage réel nuit à la lisibilité du bâtiment et à la clarté de son fonctionnement.

Le projet confirme le statut de la porte d'entrée sud du bâtiment de liaison comme accès principal du théâtre. Afin de renforcer sa lisibilité et d'en affirmer le caractère, un couvert sera aménagé. Ce dispositif architectural signalera l'entrée tout en assurant une protection contre les intempéries. Il intégrera également une rampe d'accès facilitant l'accueil des personnes à mobilité réduite ainsi que les livraisons.

L'entrée nord du bâtiment de liaison sera maintenue afin de garantir un accès aisé pour les usager·ère·s en provenance du parc ou de la rue David-Pierre-Bourquin.

Dans cette logique de hiérarchisation des accès, une place sera créée au sud, en prolongement direct de l'entrée principale. Pensée comme un espace de convivialité, elle offrira un lieu de rassemblement propice aux échanges avant et après les représentations, ainsi que durant les entractes. En lien direct avec le bar et ouverte sur le parc arboré, cette place constituera un espace de vie agréable, également adapté aux familles grâce à sa proximité immédiate avec l'aire de jeux.

À l'est et au nord, la surface asphaltée existante sera légèrement redessinée afin d'améliorer la livraison des décors et garantir l'accès au camion des pompiers. Ce réaménagement permettra l'implantation d'un couvert à vélos intégré à l'aménagement général du site.

Afin de renforcer cet écrin de verdure, les alentours du bâtiment seront mieux définis grâce à une nouvelle végétation au pied de façade et de nouveaux arbres.

La passerelle non chauffée, réalisée dans les années 1980, considérée par l'OCPI comme un "élément perturbateur" tant du point de vue patrimonial qu'architectural, est aujourd'hui principalement utilisée par la direction technique du TPR. Or le réaménagement des espaces prévoit le déplacement du bureau de ladite direction à proximité de l'administration, située à l'arrière de la grande salle. Cette relocalisation rend possible la démolition de la passerelle, permettant ainsi de restituer l'intégrité formelle et la lecture d'origine du bâtiment de liaison. Par ailleurs, cette intervention libère l'accès à la terrasse, qui pourra désormais être partagée par l'ensemble du personnel.

Enfin, le bâtiment ne dispose à ce jour d'aucun accès conforme aux normes d'accessibilité pour les PMR. En l'absence d'aménagements adaptés, les spectateur-trice-s en fauteuil roulant sont contraint-e-s de solliciter l'assistance du personnel pour emprunter le monte-charge afin d'accéder à la salle, il en est de même pour les déplacements vers le foyer pendant l'entracte. Pour pallier à ce manque, en face du foyer, un nouvel ascenseur sera construit afin de garantir l'accès aux PMR à la salle ainsi qu'aux étages, excepté les combles. Ce dispositif contribuera également à la logistique interne en facilitant le transport de charges lourdes.

Combles

Les combles de la grande salle – servant aujourd'hui de lieu de stockage pour les costumes – seront aménagés et isolés thermiquement afin d'accueillir deux nouveaux bureaux ainsi qu'une salle de réunion. Ces locaux seront éclairés par une vaste verrière permettant de bénéficier d'une vue directe. Cet aménagement permettra, à l'étage inférieur, de libérer l'espace nécessaire à l'aménagement du nouveau bureau technique. Le stockage des costumes, ne nécessitant pas d'être dans un espace chauffé, sera déplacé dans l'espace non isolé situé au-dessus de la voûte en béton alors aménagée à cet effet.

Protection incendie

Un nouveau concept de protection incendie a été élaboré afin d'adapter les dispositifs de sécurité à la nouvelle affectation des locaux dans le bâtiment.

Le concept proposé a fait l'objet d'une validation technique par l'ECAP, et a été jugé conforme par les autorités communales compétentes.

Polluants du bâti

Des prélèvements ont été réalisés dans tout le bâtiment afin d'identifier la présence éventuelle de matériaux contenant des substances polluantes, notamment l'amiante, le plomb et les polychlorobiphényles (PCB). L'analyse a révélé la présence d'amiante dans les colles de faïence et de carrelage

des différents blocs sanitaires, ainsi que dans certains mastics de vitrage. Par ailleurs, des concentrations de plomb ont été relevées dans les couches de peinture anciennes, principalement sur les menuiseries et parois intérieures. Les mesures de protection ainsi qu'un plan de désamiantage sera mis en place lors des travaux de démontage / démolition et les travaux seront réalisés par des entreprise spécialisées.

Signalétique

Un nouveau dispositif de signalétique sera développé pour l'ensemble du bâtiment, tant en intérieur qu'en extérieur. Ce concept visera à améliorer l'orientation des usager·ère·s, à clarifier les parcours et à renforcer la lisibilité des différents espaces, en tenant compte des flux, des usages et de l'identité architecturale du lieu.

Programme et coûts des travaux

Les coûts du projet se composent des coûts de construction (devis général TTC de mai 2025, précision +/- 10 %) et s'élèvent à CHF 3'995'000.-.

Les divers et imprévus de 10 % sont intégrés à chaque poste (CFC).

1. Travaux préparatoires	Démolitions intérieures,	119'850.-	135'830.-
11. déblaiement, préparation du terrain	ouvertures dans dalles et murs Préparation du terrain	15'980.-	
2. Bâtiment			3'447'685.-
21. Gros œuvre 1	Enveloppe extérieure Rénovation intérieure Rampe d'accès extérieure en béton recyclé, escalier et quai de chargement	699'125.-	
22. Gros œuvre 2	Enveloppe, fenêtres et portes, couverture Rénovation intérieure Accès	1'186'515.-	
23. Installations électriques	Rénovation intérieure Accès	259'675.-	
24. Chauffage, ventilation, conditionnement d'air	Rénovation intérieure	183'770.-	
25. Installations sanitaires	Rénovation intérieure	167'790.-	

26. Installations de transport	Installation d'un ascenseur	39'950.-	
27. Aménagements intérieurs 1	Enveloppe Rénovation intérieure Accès	315'605.-	
28. Aménagements intérieurs 2	Revêtement enveloppe Revêtements intérieurs	175'780.-	
29. Honoraires	Architecte, ingénieur civil, ingénieur électricien, ingénieur CVCR, ingénieur inst. sanitaires, ingénieur en physique du bâtiment, géomètre, paysagiste, spécialiste en protection incendie,	419'475.-	
4. Aménagements extérieurs	Mise en forme du terrain et constructions	119'850.-	119'850.-
5. Frais secondaires et compte d'attente	Autorisations, taxes, échantillons, maquettes, assurances et compte d'attente	283'645.-	283'645.-
9. Ameublement, décoration	Petit inventaire et signalétique	7'990.-	7'990.-
Total TTC arrondi			3'995'000.-

Subventions

L'estimation des subventions s'élève à ce stade du projet à CHF 173'000.- :

- Fonds communal des énergies : 100'000.-
- Énergie (programme bâtiment) : 37'000.-
- ECAP : 16'000.-
- OCPI : 20'000.-

Calendrier des études et travaux

Présentation du rapport au Conseil général	septembre 2025
Dépôt de la demande de permis de construire	novembre 2025
Début des travaux	mai 2026
Fin des travaux	décembre 2026

Préavis des commissions des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie (INFRUEN) et de la culture

Ce rapport a été soumis aux commissions INFRUEN et de la culture lors d'une séance commune qui s'est tenue le 1^{er} juillet 2025. Le rapport a été préavisé favorablement respectivement par 11 oui et 4 abstentions par la Commission INFRUEN et par 10 oui et 4 abstentions par la commission de la culture.

Conformité au programme de législation

Le présent rapport s'inscrit dans les lignes définies par le programme de législation 2024 – 2028. Le chapitre "Rire et s'émouvoir" mentionne que "*le bâtiment situé à Beau-Site – qui abrite le Théâtre populaire romand (TPR) – sera rénové pour améliorer efficacement la fonctionnalité du lieu pour le public, les artistes et le personnel*". Ce projet fait ainsi partie des infrastructures, notamment culturelles, qui doivent être rénovées et modernisées afin de poursuivre la dynamique positive que connaît actuellement la Métropole horlogère. Par ailleurs, le "Rayonnement x 1000" (autre chapitre du programme de législation), vise à rassembler l'ensemble des acteurs et actrices de la culture – institutions, associations, indépendantes et indépendants ainsi que le public – afin de briller de mille feux autour de Capitale culturelle suisse dont la première édition se déroulera tout au long de l'année 2027. Dans ce cadre-là, le TPR et un Beau-Site rénové seront une pièce importante du dispositif. La programmation 2026-27 a intégré la problématique des travaux de Beau-Site avec une saison axée sur l'Heure bleue et hors les murs.

Conséquences sur les finances

La demande de crédit s'élève à CHF 3'995'000.- pour les dépenses d'investissement. Les subventions peuvent être estimées à CHF 173'000.- et seront portées en déduction de l'investissement. L'investissement net peut ainsi être estimé à CHF 3'822'000.-.

En application des taux ressortant du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes (RLFInEC), la charge financière est calculée sur un taux moyen d'amortissement de 2.5% (40 ans) des dépenses nettes.

Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2,1% sur la moitié de l'investissement net estimé.

Amortissement : CHF 3'822'000.- x 2.5 %	CHF	95'600.-
Intérêts 2,1 % sur la moitié des dépenses nettes estimées à charge de la Ville	CHF	40'100.-
Soit une charge annuelle moyenne de	CHF	135'700.-

Actuellement, le loyer annuel facturé au TPR se monte à CHF 50'004.-. Selon le droit du bail (art. 269a litt. b CO ; art. 14 al.1 OBLF), s'agissant d'importants travaux mêlant des améliorations à plus-value et de simples travaux d'entretien, leurs coûts peuvent être partiellement répercutés sur la location. En l'espèce, la répercussion maximale de ces coûts correspondrait à une hausse du loyer annuel d'environ CHF 36'000.- ; le Conseil communal propose toutefois de n'en reporter que les deux tiers sur le loyer du TPR, soit un montant annuel de CHF 24'000.-.

En d'autres termes, les travaux induiront une charge annuelle nette pour le TPR de CHF 24'000.- et une charge de fonctionnement annuelle nette pour la Ville de CHF 99'700.- liée à l'investissement et de CHF 12'000.- liée à l'augmentation de la subvention.

Conséquences sur les ressources humaines

Aucun changement.

Collaboration intercommunale

Le TPR est une institution d'envergure cantonale soutenue par les Villes de Neuchâtel, du Locle et de La Chaux-de-Fonds et par l'État de Neuchâtel. La rénovation de l'une des infrastructures de spectacles du TPR renforce et modernise l'outil de travail mis à disposition de cet organisme intercommunal d'envergure cantonale dédié à la création et amenant un dynamisme important de la scène culturelle à l'échelle romande.

Liens avec le projet Capitale culturelle suisse 2027

Le TPR, site emblématique au cœur de la manifestation, constituera une étape déterminante dans l'élargissement de son rayonnement culturel. Sa programmation spécifique lui permettra d'affirmer pleinement son identité artistique tout en s'inscrivant dans une dynamique collective à l'échelle régionale et nationale.

En catalysant des flux de publics, de créateur-trice-s et d'acteur-trice-s culturel-le-s, cet événement d'envergure viendra amplifier la visibilité et l'impact du site, consolidant son rôle stratégique au sein du réseau des équipements culturels de la région. Le TPR se positionnera comme un lieu

de convergence, d'innovation et de transmission, capable de fédérer les énergies autour d'une vision partagée de la culture comme levier de cohésion.

Capitale culturelle suisse contribuera à renforcer son attractivité auprès de nouveaux publics et à stimuler les collaborations interinstitutionnelles. Ainsi, le TPR jouera le rôle de moteur culturel et de catalyseur du rayonnement de La Chaux-de-Fonds à l'échelle du territoire national.

Éléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

La rénovation du bâtiment de Beau-Site s'inscrit dans une démarche de mise en valeur du patrimoine bâti, tout en répondant aux exigences contemporaines en matière de durabilité. Les interventions prévues, comprenant l'assainissement de l'enveloppe et des façades, ainsi que l'ensemble des améliorations énergétiques détaillées dans le présent rapport, seront réalisées dans le souci du respect de l'identité architecturale du bâtiment. Par ailleurs, l'ensemble du projet s'alignera strictement sur les normes écologiques et environnementales en vigueur, affirmant ainsi la volonté de la Ville de répondre à ses engagements en matière d'exemplarité.

b) Aspect social

La requalification des aménagements extérieurs et des accès au site, associée à une amélioration des espaces intérieurs et du confort, s'inscrit dans une démarche globale de revalorisation architecturale et paysagère. Ces interventions permettent une meilleure articulation entre l'immeuble, son environnement immédiat et le tissu urbain plus large, favorisant une qualité de vie aussi bien dans le parc qu'à l'intérieur du bâtiment. En repensant la distribution des espaces, les usages, les cheminements et les ambiances, le projet favorise une appropriation collective des lieux par tous les usager·ère·s.

Parallèlement, la mise en valeur des parcs Gallet et des Crêtets, la réhabilitation récente de la piscine et l'édification de la nouvelle patinoire des Mélèzes s'inscrivent dans une dynamique cohérente et structurante du quartier. Ces interventions, entre activités sportive, récréative et sociale, composent un paysage urbain fédérateur.

c) Aspect économique

Dans la mesure du possible, notamment en termes de marchés publics, une attention particulière sera portée au fait de confier les travaux à des entreprises locales.

Par ailleurs, le TPR est depuis toujours une institution soutenue par le tissu économique chaux-de-fonnier, voire cantonal, et de ce fait participe à générer des liens forts entre l'économie, la culture et la Ville.

d) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville

Grâce aux travaux, objet du présent rapport, le bâtiment de Beau-Site offrira aux utilisateurs et utilisatrices du TPR une infrastructure repensée, à même d'accueillir une grande diversité de spectacles. Ce renouvellement spatial et fonctionnel permettra également de développer les activités extra-muros de l'institution, en tirant pleinement parti des abords réaménagés, et en élargissant ainsi son potentiel d'usages polyvalents.

Dans ce contexte, Capitale culturelle suisse constituera une vitrine de choix pour faire découvrir ce nouvel écrin de culture à la population locale ainsi qu'aux visiteurs suisses et internationaux. Ce rendez-vous d'envergure contribuera à amplifier le rayonnement du TPR, consolidant son rôle de pôle culturel majeur et de moteur artistique régional. Il offrira par ailleurs un cadre d'exception pour l'accueil de manifestations, à la hauteur des ambitions portées par le projet.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir votre l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président	La chancelière
Théo Huguenin-Elie	Floriane Mamie

Annexes :

1. Photos historiques
2. Plans
3. Images de synthèse

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête :

Article premier.

Un crédit d'engagement de CHF 3'995'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour la rénovation et la mise en conformité du bâtiment du TPR, Beau-Site 30.

Art. 2

Les subventions reçues et les prélèvements aux fonds seront portés en déduction du crédit d'engagement.

Art. 3

Ce crédit figurera au compte des investissements du service 201 Bâtiments divers d'utilité publique.

Art. 4

L'investissement sera amorti au taux annuel de 2.5% (40 ans).

Art. 5

Seuls les deux tiers de l'augmentation maximale de loyer qu'autoriserait le droit du bail seront reportés sur le loyer annuel, à hauteur de CHF 24'000.-.

Art. 6

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Frédéric Vaucher

Le secrétaire

Vincent Pittet

Le président, **M. Frédéric Vaucher**, relève que le rapport 25.039 est traité selon les règles du débat long.

M. Claude-André Moser, PLR :

- Nous remercions le Conseil communal de ce rapport. Nous comprenons qu'à moyen terme – et que le plus vite sera le mieux – des travaux doivent être entrepris au bâtiment de Beau-Site. Nous ne contestons pas le projet de rénovation architectural tel qu'il nous a été présenté en commission et dans le rapport. Néanmoins, nous allons refuser l'entrée en matière pour trois raisons.

Tout d'abord, nous pensons que le calendrier n'est pas réaliste par rapport à *Capitale culturelle suisse*. Nous avons compris qu'actuellement Beau-Site est utilisable pour *Capitale culturelle suisse*, qui peut y envisager une programmation pour 2027.

En cas de travaux et de retard potentiel, le risque est grand que ce lieu ne soit pas utilisable. Le planning n'est pas réaliste, d'autant plus que l'on poursuit plusieurs lièvres à la fois. Ce risque nous paraît encore accru suite aux informations qui nous ont été transmises hors rapport par Mme Bisang dans le journal *Le Temps*, et par un communiqué du directeur technique la semaine dernière.

Nous pensons qu'il ne faut pas prendre de risques. Il est probable que *Capitale culturelle suisse* sera frileuse à l'idée de prévoir à Beau-Site une programmation qui pourrait être remise en question pour des questions de délais.

Le deuxième argument est conjoncturel. Nous avons voté beaucoup d'investissements dans divers domaines institutionnels, culturels et sportifs, qui sont, soit déjà en route, soit plus urgents, et l'avenir économique proche est préoccupant, en tout cas – nous l'espérons – transitoirement. L'économie de notre région est particulièrement et depuis très récemment préoccupée concernant ses exportations, spécialement aux Etats-Unis. Les risques de récession et de chômage se sont sérieusement et récemment accrus.

Le troisième argument est lié au départ prochain de la directrice, Mme Bisang. Cette dernière a l'avantage, avec son équipe – qui va rester sur place – de bien connaître l'outil de travail qu'est Beau-Site, et est donc à même de mesurer l'importance et la nature des travaux à effectuer. C'est incontestablement un avantage. Elle l'a fait. Cependant, il nous paraît judicieux que la nouvelle direction, s'appuyant sur le projet qui a été élaboré, puisse aussi apporter des éléments en fonction de ses expériences propres et de ses projets. Attendre cette nomination avant de mettre en route les

travaux leur ajouterait une plus-value. Nous avons vu, avec les archives communales, combien la participation du nouveau directeur était importante.

Nous ne sommes pas contre ce projet architectural en lui-même, qui est adéquat. Nous ne le refusons pas, mais demandons de l'ajourner. Nous espérons qu'une majorité nous suivra dans cette proposition.

Il ne s'agit pas d'une proposition politique partisane opposant gauche et droite, ni d'une volonté de renoncer à un investissement socio-culturel que nous jugeons justifié et raisonnable. Nos trois arguments – temporel, conjoncturel et institutionnel – ont, à nos yeux, une valeur égale.

Mme Béatrice Thiémarc-Clémentz, Les Vert-e-s :

- Nous avons lu avec attention le rapport du Conseil communal et remercions toutes les personnes qui y ont contribué de manière complète et intéressante, notamment au niveau historique.

Il est du devoir de notre administration d'entretenir et d'améliorer son patrimoine, dont Beau-Site fait partie. Parce qu'il est bien question de cela ce soir : nous votons un projet de rénovation d'un de nos bâtiments, dont le locataire est le TPR. En outre, avec les améliorations prévues par celui-ci sur ses infrastructures, de manière autofinancée, il sera à même d'accueillir le public et les artistes correctement, dans les meilleures conditions, dont je ne vais pas faire l'inventaire : tout est dans le rapport.

Le TPR est un acteur important de notre ville : il nous émerveille, nous bouscule, il déborde de créativité. L'art est un levier de la démocratie. Nous le subventionnons à hauteur proportionnée avec le Canton, preuve de notre reconnaissance. Pour réaliser sa mission, il a besoin d'un outil robuste et correspondant aux normes d'accessibilité, d'efficacité – notamment énergétique – et de confort. Si nous ne soutenons pas le projet de ce soir, cela pourrait révéler qu'il y a une faille dans notre confiance en cette association.

Nous regrettons cependant – même si nous comprenons les raisons d'agrandissement de surface, d'apport de lumière et d'esthétique de la toiture – qu'il n'y ait pas de pose de panneaux solaires. Si, comme cela a été sous-entendu, il s'avérait peut-être possible d'en poser, ce serait cohérent avec notre volonté de diminuer notre empreinte carbone.

Beau-Site va être un écrin et un élément important pour *Capitale culturelle 2027*. Nous ne pouvons le présenter dans son état actuel au nombreux public qui va se déplacer vers notre ville. Nous faisons confiance à l'équipe qui a planifié les travaux pour que ce soit fait à temps.

Vous l'aurez compris, Les Vert-e-s vont voter à l'unanimité le rapport du Conseil communal.

Pour ce qui est de l'amendement du POP et de celui des groupes PLR, UDC et du Centre sur la proportion de répartition du loyer, il y a encore quelques hésitations au sein des Vert-e-s. Une majorité d'entre nous soutiendra l'amendement du POP, l'un ou l'autre votera peut-être le projet non amendé, mais personne n'ira dans le sens de la droite.

En effet, d'une part, les subventions communales au TPR ont diminué ces dernières années, des travaux financés par le TPR vont être effectués dans la grande salle et il y aura des surcoûts dus à une programmation hors site en raison des travaux. D'autre part, le bâtiment que nous mettons à disposition du TPR aura une plus-value. Il pourrait donc être opportun de revoir la clé de répartition du loyer une fois que seront terminés les travaux ainsi que *La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle 2027*.

Mme Lara Zender, POP :

- Le TPR est une institution majeure de notre ville, et elle permet de faire rayonner la culture, tant dans les yeux de son public qu'à très large échelle, avec une renommée qui dépasse de loin les frontières de notre Métropole.

Ces éléments doivent nous rendre fiers et nous pousser à choyer cet espace. Cependant, le POP a été quelque peu désolé de découvrir, avec ce rapport, que certaines rénovations dataient d'il y a plus de 50 ans. Un constat malheureusement bien trop commun dans notre ville, mais il n'est pas question ici de discussion politique sur l'entretien des bâtiments et des infrastructures de la Ville.

En ce qui concerne le TPR, ce manque de rénovation ces dernières décennies a des effets à plusieurs niveaux, que ce soit pour son fonctionnement, son accessibilité pour tout type de public, ou encore en ce qui concerne ses espaces de travail et donc, les conditions pour les collaborateurs et collaboratrices. Tous ces éléments nous amènent aujourd'hui à discuter de ce crédit, et le groupe POP s'en réjouit.

Ce théâtre, cette institution – ou, si l'on peut se permettre de se laisser emporter par les qualificatifs, cet *écrin de culture* – est, comme nous l'avons déjà dit, un espace majeur pour la culture de notre ville : en ce sens, il est une vitrine pour l'extérieur, et pas que pour *Capitale culturelle* en 2027, mais au quotidien, et cela depuis bien longtemps.

C'est pourquoi laisser ce lieu dans cet état ne nous semble que peu envisageable, d'autant plus que l'accès pour les personnes à mobilité réduite doit se faire par un monte-charge. Pour nous, cet état n'est pas acceptable dans un lieu de culture qui se veut – et doit – au vu des missions et de la

reconnaissance publiques, être accessible à toutes et tous. Très souvent, ces dernières décennies, nous avons pu voir des rénovations et gros travaux d'entretien reportés pour des raisons économiques.

Toutefois, cette logique ne fait pas disparaître la nécessité de rénover ces lieux. Au contraire, elle tend à en fragiliser l'état et à investir par à-coups des montants de rénovation partielle qui, au final, péjorent également les finances communales.

Le POP votera à l'unanimité l'entrée en matière, ainsi que le rapport amendé. Notre ville a besoin d'infrastructures à sa hauteur et en état. Renvoyer aux calendes grecques la rénovation d'un théâtre ne nous semble pas s'inscrire dans la ligne politique défendue par nos autorités dans le programme de législature. L'exemple des archives cité précédemment est significatif : pour des raisons économiques, le projet datant, à la base, du début des années 2000 a été repoussé à maintes reprises pour aboutir près de 25 ans plus tard.

Est-ce vraiment cela que nous voulons pour notre ville ? Dans des situations économiques lors du vote qui n'étaient pas forcément beaucoup plus favorables, avec un projet qui ne coûtait pas forcément beaucoup moins cher, les infrastructures qui s'enlisent dans des états et des accessibilités précaires : ce n'est pas ce que veut le POP.

Les rénovations proposées dans ce rapport nous semblent contenues, tout en permettant d'améliorer grandement les conditions d'accueil, que ce soit pour des espaces communs ou, surtout, pour les personnes à mobilité réduite.

De plus, la volonté du TPR de profiter de ces rénovations pour s'attaquer aux espaces techniques et scéniques nous semble être une bonne opportunité pour lui, et nous ne pouvons que saluer le travail main dans la main entre le TPR et le Conseil communal. Nous espérons que cette bonne collaboration pourra se poursuivre tout au long des travaux.

Nous avons parfois été un peu surpris de voir certaines modifications entre le rapport préavisé par la commission et celui qui nous est présenté ce soir, notamment sur des éléments qui auraient pu impacter le préavis.

Nous remercions le Conseil communal pour les informations relatives aux aménagements de la saison 2026-2027 figurant dans le rapport. En effet, le TPR ne compte pas s'arrêter pendant 7 mois et – à la lecture de l'article du *Temps* précité – une belle saison, investissant tant l'Heure bleue que d'autres espaces, semble se profiler.

De ce fait, il est essentiel que le Conseil communal verse l'intégralité de la subvention annuelle au TPR. Les travaux, bien qu'ils chamboulent

l'organisation habituelle, ne remettent pas en question les réalisations du TPR, et entraîneront même très certainement des surcoûts. Les acteurs et actrices culturel-le-s, quelle que soit leur taille, vivent, depuis ces dernières années, une situation instable, voire même précaire. Ne venons pas leur ajouter un boulet au pied.

A ce sujet, l'arrêté sur le loyer reste le point d'achoppement dans nos débats, et nous n'allons pas nous étendre sur cette question maintenant, ceci d'autant plus que nous avons un **amendement** à ce sujet, qui sera développé dans la discussion de détail.

Pour conclure, le groupe POP acceptera ce rapport à l'unanimité et en remercie ses auteurs.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL :

- En préambule, j'allais annoncer un lien d'intérêt, puisque je siège au Conseil de fondation du TPR, mais j'ai pris le recul nécessaire pour analyser le dossier en toute impartialité.

Nous avons lu ce rapport très intéressant. Les Vert'libéraux estiment effectivement que des travaux doivent être entrepris : des signes de fatigue et de vieillissement sont constatés çà et là. L'entrée principale donne, à ce jour, un sentiment d'obsolescence. L'accès aux sanitaires est insuffisant : manque de cabines et inexistence de toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les accès ne sont pas conformes, et les personnes en fauteuil roulant sont contraintes de solliciter une assistance pour tous leurs déplacements.

Il nous semble donc indispensable que ce bâtiment soit mis aux normes des lois en vigueur – tant la LHand que la loi relative à la prévention des incendies – et qu'il soit rénové.

La plupart des travaux décrits dans le rapport semblent donc opportuns et rationnels, même si, entre marquise et couvert, l'architecte mandaté aura peut-être voulu y apposer sa signature.

Même si nous nous réjouissons que l'institution, dans son nouvel écrin, puisse faire briller les valeurs de la culture – chère à notre ville de La Chaux-de-Fonds – du vivre-ensemble, de l'inclusion, et reste ouverte à tous les courants de pensée, sans en exclure aucun, le groupe vert'libéral émet toutefois quelques doutes sur la volonté de faire face aux exigences de la transition énergétique et de proposer des adaptations qui auraient permis une utilisation d'énergie renouvelable et locale.

Il n'est mentionné nulle part, par exemple, la possibilité ou l'éventualité d'installer des panneaux photovoltaïques. Pour quelle raison ? Le

raccordement au CAD est mentionné dans le rapport et prévu à moyen terme. Pourrait-on avoir un horizon plus précis ?

L'agenda, qui veut la fin des travaux pour *Capitale culturelle suisse* en 2027, nous semble très optimiste. Le PVL ne cache pas quelques inquiétudes à ce sujet. Avec l'usage qui préconise 6 mois pour le permis et 4 mois pour les lots en marchés publics, cela risque d'être court, à moins que la Ville ne mette du sien. Va-t-elle, exceptionnellement, accélérer la procédure de demande de permis ? Si c'est le cas, le PVL souhaiterait, pour des questions d'équité, constater le même zèle en ce qui concerne les affaires privées courantes en général.

Le groupe vert/libéral demande également pourquoi ce projet n'a pas été lancé plus tôt, alors que *Capitale culturelle suisse* est en préparation depuis plusieurs années ?

Et si, à l'agenda – qui nous semble particulièrement difficile à tenir – s'ajoutent une ou deux oppositions, que compte faire le Conseil communal à ce moment-là ?

Nous sommes également dubitatifs en ce qui concerne le financement et les conditions locatives prévues. Alors que pour d'autres infrastructures publiques – par exemple pour la patinoire – des fonds privés sont demandés, n'y aurait-il pas moyen ici de recourir à la même procédure, c'est-à-dire que le Conseil communal puisse aller chercher, par exemple, 10 % des montants de l'investissement prévu ?

D'autre part, le Conseil communal nous informe en toute transparence – et nous l'en remercions – de son choix de reporter, comme augmentation, les deux tiers des charges sur le loyer calculé. Mais ce point a-t-il sa place dans ce rapport ? Ce geste comptable n'est-il pas une façon de faire passer une subvention un peu forcée sous le coup de l'urgence de *Capitale culturelle suisse* et des travaux du bâtiment ?

Dans un récent article du *Temps*, Mme Bisang déclare avoir l'intention, dans la foulée des travaux en cours, de vouloir rénover la sonorisation pour 1,5 million, en nommant la Ville – entre autres sponsors – comme contributeur potentiel. Qu'en est-il ?

Pour finir, nous nous réjouissons des réponses à toutes nos questions, et d'entendre le débat sur les amendements. Le groupe PVL a tout de même le sentiment d'un projet mené au pas de charge, qui force la main à des différences de traitement. Néanmoins, il acceptera ce rapport, en réitérant ses vœux de succès à l'emblématique institution du TPR.

M. Lukas Räss, UDC :

- Le groupe UDC remercie avant tout les auteurs du rapport pour sa rédaction de qualité.

La culture, au sens large, fait partie intégrante de la vie chaux-de-fonnière. *Capitale culturelle suisse* en est la parfaite représentation. C'est pourquoi il est important de réfléchir consciencieusement à la manière dont nous souhaitons conjuguer les finances de la Ville au développement de la culture.

Le TPR représente en partie ce développement, et le groupe UDC n'est pas fondamentalement opposé à un projet de rénovation, tel que proposé dans le rapport. Ces rénovations permettraient de garder une belle dynamique dans le domaine de la culture à La Chaux-de-Fonds, en mettant en avant un bâtiment chargé d'histoire.

Ces rénovations devraient être terminées peu avant le début de *Capitale culturelle suisse*, ce qui est logique étant donné la place importante du TPR dans le paysage culturel de la région. Le groupe UDC, toutefois, se questionne sur la faisabilité du projet en regard du planning annoncé. Comment concilier la durée théorique annoncée de ce projet avec sa variabilité et les oppositions possibles en si peu de temps ?

Le projet pourrait, en principe, plaire au groupe UDC, mais le calendrier et le montage financier ne nous convainquent en aucun cas.

Pour rappel, le montant total des subventions de la Ville au TPR s'élevait, dans les comptes 2024, à CHF 1'124'000.-. En moyenne, ces dernières années, le Théâtre populaire romand reçoit plus d'un million de francs chaque année.

Aussi, d'une part, nous estimons discutable d'investir encore autant de fonds publics actuellement, alors même que les investissements ne manquent pas – à l'image, par exemple, des 2,5 millions de francs pour le parc des Crêtets en plus du crédit tempête – et, d'autre part, nous sommes convaincus que la Ville ne doit pas faire de cadeau financier au travers d'une aide sur le loyer.

Nous sommes en passe d'investir pour une rénovation totale du bâtiment : la moindre des choses serait que le TPR accepte une augmentation de loyer, telle que prédéfinie dans le droit du bail. Sinon, cela représente une subvention indirecte supplémentaire et, vu les aides actuelles, la situation financière de la Ville et les différentes manières d'absorber cette augmentation de loyer, nous y sommes à l'unanimité opposés.

C'est pourquoi le groupe UDC acceptera ce rapport si – et seulement si – cette subvention indirecte est supprimée, c'est-à-dire si **l'amendement** PLR/Le Centre/UDC est accepté. Dans le cas contraire, par les arguments

que j'ai présentés et par symbolisme, nous n'accepterons pas ce cadeau supplémentaire, et par conséquent ce rapport. Nous sommes également opposés à son entrée en matière au vu des arguments précités.

Mme Carmen Brossard, PS :

- Le groupe socialiste ne va pas s'opposer à l'entrée en matière. C'est vraiment un projet qui nous intéresse, que nous trouvons tout à fait adéquat et tout à fait dans le programme de législature. Je développerai cela plus tard.

M. Jonathan Marty, Le Centre :

- Le groupe du Centre va aussi s'opposer à l'entrée en matière, pas tellement sur le fond – sous réserve de l'art. 5, puisque vous avez compris qu'il y a un amendement déposé – mais essentiellement pour des raisons d'agenda et de calendrier.

Si nous regardons l'agenda qui a été établi, il est vraiment particulièrement problématique. Il n'y a pas d'urgence à faire les choses maintenant, nous pourrions tout à fait imaginer faire les travaux en 2028.

Si nous considérons vraiment ce calendrier, la probabilité qu'il y ait un obstacle juridique ou un obstacle technique dans les travaux est, à mon avis, pratiquement plus élevée que la probabilité qu'il n'y en ait pas. Avec des travaux qui, tels qu'ils sont agendés, se terminent normalement en décembre 2026, nous pensons que ce serait vraiment catastrophique qu'un problème fasse déborder les travaux sur 2027.

D'autre part, nous ne pensons pas qu'il soit possible de faire fi des procédures et de lancer une procédure rapide qui ne respecterait pas la loi. Aussi, le groupe du Centre s'opposera à l'entrée en matière.

M. Théo Huguenin-Elie, président du Conseil communal, conseiller communal, chef du Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB) :

- En préambule, permettez-moi, si ce n'est de vous remercier pour l'accueil favorable au rapport – puisque celui-ci est mitigé – du moins de vous remercier pour votre attachement unanime – si j'ai bien entendu – au TPR et à l'un de ses lieux tutélaires et historiques, c'est-à-dire Beau-Site.

J'aimerais également préciser que le rapport qui vous est soumis ce soir, que nous discutons, a certes été monté par le Service des bâtiments – et c'est pourquoi je m'adresse à vous – mais il a été travaillé de manière conjointe avec les Affaires culturelles et mon collègue Théo Bregnard et, bien sûr, l'équipe du TPR, que je remercie d'être présente. J'y reviendrai.

Comme les uns et les autres l'ont relevé, il s'agit pour nous ce soir de solliciter auprès de vous un crédit pour des travaux d'entretien et de mise aux normes nécessaire, tant sur le plan énergétique que sur l'accueil des personnes à mobilité réduite.

Ces travaux sont nécessaires, d'une part parce que le bâtiment, dans son affectation actuelle, a pris de l'âge. En effet, s'il a été entretenu – madame Zender : il a été entretenu – la dernière rénovation profonde est ancienne – et là je vous rejoins – puisqu'elle date tout de même de plus de 40 ans.

D'autre part, ces travaux sont nécessaires, car, au-delà de la vétusté relative du lieu – *relative*, puisqu'il a été entretenu – notre société a changé, de même que les exigences que notre société se donne : cela s'exprime en normes et en lois.

Il y a aujourd'hui quelque chose de suranné, et peut-être d'inacceptable – je rejoins certains propos – qu'un tel lieu soit si pauvre en regard des standards énergétiques actuels, et qu'un tel lieu soit encombré de barrières architecturales le rendant inapte à un bon accueil aux personnes à mobilité réduite qui aiment les arts de la scène.

Il n'y a certes pas d'urgence absolue. Néanmoins, dans les années à venir, ces travaux devront être entrepris, c'est inéluctable, notamment en regard de l'état de la toiture. De fait, le Conseil communal a souhaité, tant que faire se peut, que le TPR puisse accueillir *Capitale culturelle 2027* dans un Beau-Site rénové. Nous entendons vos remarques sur le calendrier : nous y reviendrons d'ici quelques instants, en amenant quelques éclaircissements.

Permettez-moi de passer aux nombreuses questions qui ont été posées. Je les prends dans le désordre, par exemple en commençant par le dernier conseiller général qui a posé des questions, c'est-à-dire le représentant du Centre : vous posez la question d'autres sources de financement – sauf erreur, le PVL pose également cette question-là.

Beau-Site est un bâtiment communal. De fait, sa rénovation ne peut pas faire l'objet d'un soutien de la Loterie romande ou d'un soutien de l'Etat, par exemple. Ceux-ci soutiennent par ailleurs tous les deux le Centre de création cantonal, au sein du Théâtre populaire romand, à hauteur de CHF 450'000.- annuels pour la Loterie romande, et CHF 500'000.- annuels pour l'Etat. Comme pour le bâtiment d'un musée ou pour un collège, il s'agit donc que la Ville, propriétaire des lieux, assume ses responsabilités.

Quant à la Fondation du Théâtre populaire romand, elle se concentre – et c'est heureux – sur la recherche de fonds lui permettant de rénover les infrastructures scéniques, qui sont de sa compétence.

Vous demandez également pourquoi il n'y a qu'un report partiel des travaux à plus-value sur le loyer. C'est un élément qui revient dans nombre d'interventions, y compris celle de l'UDC. J'aimerais clarifier la position du Conseil communal.

La subvention du TPR n'a plus été ajustée depuis *de très nombreuses années*. Elle est peu ou prou la même que lors de la création d'une structure commune entre Musica-Théâtre et le TPR au début des années 2000. On prend de l'âge, cela fait quand même un moment... Il y a même eu une diminution de cette subvention dès 2015 – entre 2015 et aujourd'hui – une diminution successive à hauteur de CHF 160'000.-.

Ainsi, l'objectif du Conseil communal, naturellement, n'est pas de rénover tout en affaiblissant l'institution qui occupe les murs. Ce serait absurde, cela n'aurait aucun sens. De fait, il est apparu au Conseil communal qu'il s'agissait de ne reporter qu'une partie des travaux à plus-value sur le loyer, de manière mesurée.

Dans un premier temps – cela a été relevé par Mme Zender, du POP – il est vrai que le Conseil communal envisageait de ne répercuter que les 50 % des travaux à plus-value sur le loyer. Suite aux séances de commission, observant que cette question générerait des divergences assez profondes, et dans le but de fédérer les uns et les autres derrière le rapport, le Conseil communal a proposé – c'est ce que vous trouvez dans le rapport – de porter l'effort du TPR à deux tiers du montant pouvant être répercuté sur le loyer, selon le droit du bail.

Cela dit, vous aurez compris que le Conseil communal pourra également – et très volontiers – se satisfaire de l'amendement déposé par les groupes POP et socialiste.

Du côté du PVL, vous posiez la question des panneaux solaires photovoltaïques – vous n'êtes pas les seuls, Mme Thiémard-Clémentz y a fait aussi allusion. Alors, il suffit de regarder la toiture du TPR : vous le constaterez, elle est très belle. Un peu moins aujourd'hui après la tempête, néanmoins elle est très belle, mais également très accidentée.

Par ailleurs, elle est pourvue de petites tuiles historiques, dessinant des sortes de chevrons : cela fait partie du patrimoine. De fait, concernant un bâtiment recensé comme remarquable, avec la notion 1 sur le plan de site – soit la deuxième meilleure note après la note 0 dédiée, par exemple, à des bâtiments emblématiques tels que la synagogue, le théâtre ou les Anciens abattoirs – il nous est apparu qu'il s'agissait de préserver la toiture. Nous avons dès lors renoncé à poser une infrastructure solaire en toiture, contrairement – et j'insiste – à notre systématique depuis des années. Cela

dit, sur tous nos autres bâtiments, la règle déjà exposée devant votre assemblée reste de mise, je tiens à vous rassurer.

Vous êtes nombreux à poser la question de l'agenda. Madame Leitenberg, votre question me permettra également de répondre à la première raison de refus de l'entrée en matière par le PLR.

Sans opposition à la demande de permis de construire et sans recours sur les adjudications liées aux marchés publics, le calendrier pourra être tenu. Cela dit, si nous devons malheureusement faire face à ce type d'aléas, le Conseil communal reportera naturellement le chantier à après 2027, soit 2028, voire 2029.

Ce serait évidemment tout à fait dommageable, notamment pour cette fête de la culture que sera *Capitale culturelle*, mais – et j'aimerais insister là-dessus – les travaux prévus de mise aux normes LHand et énergétiques, ainsi que l'entretien lourd du bâtiment devront, de toute façon, être réalisés. Simplement, le Conseil communal bénéficiera, grâce à vous, d'un crédit d'engagement qu'il pourra mettre en œuvre dès que possible. Et nous espérons bien que ce sera en 2026.

Madame Leitenberg, vous demandiez pourquoi nous n'avons pas anticipé ce projet. Sachez que ce type de projet est de longue haleine. Un projet tel que celui-ci, pour qu'il voie le jour, pour qu'il puisse être présenté devant votre assemblée, nécessite plusieurs années de travaux de la part des services communaux. Ceux-ci ont travaillé, comme déjà dit, en excellent partenariat avec l'utilisateur

Ainsi, les premières réflexions datent de 2022, alors que *Capitale culturelle* n'était encore qu'au stade d'un projet qui devenait très vraisemblable. Nous sommes aujourd'hui à une année et demie de l'ouverture de *Capitale culturelle*. Dès lors, nous pouvons estimer que les services communaux ont travaillé dans cette perspective avec diligence.

Par ailleurs, le projet a été soumis à deux reprises à mes collègues du Conseil communal et des choix ont dû être faits. Par exemple, à ce stade, nous avons renoncé à la rénovation des loges et à la création d'un appartement de résidence dans des espaces vides du bâtiment historique. De même, nous avons exclu de prendre à notre compte la rénovation des infrastructures de technique scénique. J'y reviendrai plus tard.

J'en profite pour répondre à la troisième raison du PLR de refuser l'entrée en matière. Le projet a été monté non seulement en bonne collaboration avec les Affaires culturelles, mais également, bien sûr, avec Mme Bisang, et non seulement elle, mais avec toute son équipe, notamment la nouvelle secrétaire générale, Mme Gumy, et le nouveau directeur technique, M. Gattoni. Je profite de les remercier tous les trois de leur présence ce soir.

De fait, le départ de Mme Bisang ne générera pas de bouleversements dans la nature du projet.

Vous posez encore la question de la procédure, madame Leitenberg, en faisant valoir le fait qu'il s'agit d'éviter les iniquités. Sachez toutefois – je vais peut-être vous surprendre, mais je crois que j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, donc je le répète avec plaisir – que la procédure de demande de permis de construire n'est pas le fait du prince : elle est définie par la loi, et nombre de services, dont des services cantonaux, doivent être consultés pour préavis. Ainsi, si le dossier – *comme tous les autres* – sera traité avec diligence, il n'est pas possible d'accélérer *exceptionnellement* – pour reprendre vos termes – la procédure.

Vous posez encore la question de la recherche de fonds : nous y avons déjà répondu précédemment pour l'Etat et la Loterie romande. Vous faites la comparaison avec la patinoire. L'exercice, par la Ville, de recherche de soutiens externes est souhaitable. Le Conseil communal s'inscrit depuis des années dans cette voie-là, mais cet exercice ne peut pas être généralisé, pour des raisons évidentes.

Actuellement, le Conseil communal entend concentrer sa recherche de moyens externes sur des projets de première importance, qui ont été identifiés – il y en a deux, *Capitale culturelle* et le projet de la patinoire – ainsi que sur des projets plus intimistes. Néanmoins, nous ne sommes pas du tout en train de parler de la même chose, car il ne s'agit pas du tout des mêmes montants : comme, par exemple, pour la rénovation de l'Espace de l'urbanisme horloger, qui a été financée par quelques dizaines de milliers de francs externes, et dans des dossiers peut-être à venir, comme l'électrification du train touristique – cela fera plaisir à M. Tritten s'il est là – ou la mise en valeur de l'Atelier oublié. Cependant, encore une fois, nous ne sommes pas du tout sur les mêmes montants et sur le même type de démarche que pour des projets majeurs comme celui dont nous parlons ce soir.

Vous demandez également, suite à la lecture de l'excellent article du *Temps*, dans lequel s'exprime Mme Bisang, comment se positionne la Ville quant à un éventuel soutien aux travaux liés à la technique de la scène.

Dans l'excellent partenariat qui nous lie au TPR, nous avons accepté de prendre à notre charge la moitié des études portant sur la rénovation des installations scéniques. Néanmoins, nous avons d'ores et déjà fait savoir que nous excluons de financer les travaux d'équipement. Par contre, le moment venu, il s'agira de définir si la Ville peut soutenir ou non ces travaux par une subvention extraordinaire de moindre importance, comme nous l'avons fait, par exemple, il y a quelques années, pour Evaprod. Le cas échéant, ce

montant serait alors très vraisemblablement imputé, décidé et proposé, par les Affaires culturelles.

Enfin, vous êtes plusieurs à poser des questions sur le chauffage à distance. Aujourd'hui, l'agent énergétique du TPR est le gaz. Cela dit, il est prévu, à relativement court terme, de passer au chauffage à distance, c'est mentionné dans le rapport. Toutefois, pour que nous puissions passer au chauffage à distance – et ceci semble également une évidence – il s'agit que le réseau de chauffage à distance soit dans la rue.

Nous sommes dépendants de la planification de Viteos et de l'avancée des travaux que planifie Viteos, mais aujourd'hui, celle-ci annonce l'arrivée du CAD sur la rue de Beau-Site à l'horizon de 2029. C'est pourquoi, étant donné que rien n'est certain – la date retenue dans la planification de Viteos est 2029, mais cela pourrait être 2030 ou 2031 – nous sommes restés exprès plutôt vagues dans le rapport en mentionnant, sauf erreur, du « relativement court terme ». Ou du « relativement moyen terme », je ne sais pas comment vous préférez l'exprimer.

M. Claude-André Moser, PLR :

- Comme le débat a un peu dévié du sujet primaire – qui était de parler de l'entrée en matière – et que nous avons entendu un certain nombre d'arguments, nous souhaiterions une brève suspension de séance pour parler ensemble de ce premier point sur lequel nous allons voter.

SUSPENSION DE SÉANCE DE 5 MINUTES

A la reprise des débats, le président, **M. Frédéric Vaucher**, demande si un groupe souhaite s'exprimer.

M. Claude-André Moser, PLR :

- Nous avons discuté et repris nos arguments. Nous en avons trois. En réponse au premier, nous regrettons que cela ne figure pas dans le rapport, mais ce n'est pas suffisant pour nous. Les deux autres arguments restent valables. S'ajoute peut-être un quatrième argument que le CAD pourrait bien se faire en même temps. Nous souhaitons donc le renvoi en commission, nous ne sommes pas contre ce projet. Nous maintenons donc notre refus d'entrer en matière.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Frédéric Vaucher**, soumet au vote **l'entrée en matière**, laquelle est **acceptée par 26 voix contre 13 et 0 abstention**.

L'entrée en matière étant acceptée, le président ouvre la discussion en second débat.

M. Claude-André Moser, PLR :

- Il est vrai qu'un certain nombre de points ont déjà été discutés, puisque nous avons dépassé le débat d'entrée en matière pour aborder le sujet du rapport. Notre Conseil a confirmé cette entrée en matière et envisage donc de faire les travaux le plus vite possible. Nous espérons que l'optimisme mesuré du Conseil communal sera confirmé.

Nous l'avons dit, le projet architectural, tel qu'il est présenté, avec ses réserves liées au changement de direction, nous paraît raisonnable. Nous avons compris que la direction actuelle comprenait d'autres personnes que la directrice elle-même, et que ces personnes avaient participé à l'élaboration du projet. C'était une évidence pour nous.

Quelques points directement liés ou indirectement liés à Beau-Site et aux arts de la scène ont nourri notre réflexion, et ont d'ailleurs déjà suscité des remarques et questions en commission.

Le problème de la participation directe ou indirecte du TPR nous a conduits au dépôt de l'amendement dont nous avons parlé, et sur lequel un collègue prendra la parole tout à l'heure.

Aborder le financement d'un instrument de la scène théâtrale suscite toujours des réflexions, même si elles n'ont pas un lien direct avec le projet architectural, sujet central de notre débat, mais plutôt avec le financement global des institutions par les pouvoirs publics ou l'utilisation des salles.

Il est ressorti de nos discussions – comme de celles du « café du commerce » ou des réseaux sociaux, probablement – que la programmation et la création du TPR suscitent certes – c'est sûrement le cas ailleurs – des commentaires élogieux, mais aussi des commentaires négatifs. On s'interroge : il semble qu'un bon nombre de personnes se dirigent plus volontiers vers Le Locle ou le Passage – où elles trouveraient des spectacles moins élitaires – plutôt qu'à La Chaux-de-Fonds. Cela mérite, bien sûr, vérification. Si cela se confirme, on évoquera qu'il est bien de penser « régional » et de collaborer, mais qu'il faut de la diversité sur chacun des lieux. On n'est pas à l'hôpital...

Peut-être s'agit-il d'idées préconçues – pour ces personnes qui ne viendraient pas à La Chaux-de-Fonds – faute de ne pas assister à la

présentation de la saison ? Cependant, le propos paraît tenace et semble résister au temps et aux expériences vécues.

Accorde-t-on trop d'importance à l'inclusion ? Celle-ci n'a de sens que si elle ne concerne pas que les minorités, mais aussi les majorités, dont les minorités font partie intégrante, cela dépend de l'angle de vue.

Nous relevons que le concept organisationnel des arts de la scène est assez compliqué à saisir, entre la Ville, les fondations et les sociétés utilisatrices. Le changement répété de l'intitulé des salles, du lieu de création et des institutions complexifie encore le problème : Salle de musique, théâtre, Beau-Site – à la fois salle de spectacle et lieu de création – Musica-Théâtre, Heure bleue, Arc en Scènes, TPR.

On s'interroge aussi sur la part de *romand*, voire de *populaire*, dans le TPR. Son subventionnement par la Ville participe-t-il bien à l'image de celle-ci, qui supporte très largement ce lieu de création ? Nous jugeons faible la subvention cantonale : nous espérons que ce n'est pas définitif. Contrairement au Passage, nous n'avons pas de soutien important des communes voisines.

Que reste-t-il de la connotation nettement marquée à gauche du nom TPR à sa création ? Trop ou pas assez ?

Avant d'aborder une rénovation, la question de la mise à disposition des lieux et son coût pour les sociétés locales revient aussi inévitablement à la surface, et préoccupe le PLR.

Nous admettons que tout cela n'est pas directement lié au débat sur le crédit qui nous occupe ce soir, mais l'est indirectement par le mode de financement et l'utilisation des lieux. Nous sommes conscients que nous abordons là un débat plus large, qui mériterait d'être traité en commission ou à une autre occasion.

Ces questions impliquent qu'avant de voter ce soir, nous avons besoin d'éclaircissements, que nous avons entendus précédemment. Nous attendons encore les autres interventions du Conseil communal et des partis qui ne se sont pas exprimés complètement avant de nous prononcer définitivement. Nous demanderons aussi une suspension de séance tout à l'heure. Nous avons été attentifs au débat. Jusqu'ici nous n'avons discuté que de l'entrée en matière.

L'article du *Temps* et la communication de M. Gattoni, que nous avons reçue cette semaine, s'étaient encors ajoutés à nos préoccupations. M. Théo Huguenin-Elie y a répondu partiellement. Le PLR remercie d'avance le Conseil communal pour les précisions qu'il pourra encore nous apporter, et nous attendrons celles-ci pour voter.

Mme Carmen Brossard, PS :

- TPR : cet acronyme résonne à nos oreilles depuis notre plus jeune âge. Pour beaucoup d'entre nous, c'est là, qu'en tant qu'enfants ou adolescents, nous avons découvert le théâtre. Je m'en souviens encore : c'était « Le Roi Lear », j'avais 15 ou 16 ans.

Ce n'est cependant pas le théâtre qui nous intéresse ce soir, mais bien le bâtiment qu'il occupe depuis 1983, bâtiment qui, au fil du temps a subi de nombreuses transformations, pour les besoins de chacune des époques qu'il a traversées et qui l'ont vu accueillir, tour à tour, un restaurant, des activités pour la jeunesse ou des activités théâtrales. Bâtiment qui est toujours resté une maison dédiée à la culture, que celle-ci soit gastronomique, sportive ou littéraire.

Malgré les ajouts successifs, il reste un bâtiment emblématique de la ville de La Chaux-de-Fonds, dont l'aura dépasse largement les frontières cantonales ou nationales.

Nous remercions d'abord les auteurs de ce rapport et les services concernés, qui ont su décrire, avec doigté et excellence, le contexte historique et le contexte urbain de Beau-Site, pour nous faire mieux comprendre l'importance des travaux à entreprendre.

L'ensemble des membres de notre groupe soutient la rénovation de ce bâtiment pour plusieurs raisons. La première – et non des moindres – c'est qu'il n'est plus conforme à l'accueil des personnes à mobilité réduite. De nos jours, ce n'est plus acceptable.

La deuxième, c'est qu'un lieu comme celui-ci ne manquera certainement pas d'être un atout important pour *La Chaux-de-Fonds, Capitale culturelle suisse*. Nous ne pouvons pas, à l'heure où nous sommes reconnus comme un haut lieu de la culture, organiser des événements dans un lieu qui n'est plus conforme aux standards actuels.

La troisième raison, c'est qu'il a été endommagé par la tempête et que, de toute façon, nous devons panser ses plaies : tuiles, colombages, lucarnes... Il est bien plus économique, vous en conviendrez, de faire tous les travaux envisagés d'un seul tenant.

La quatrième raison, c'est que les améliorations apportées – tant au niveau de l'accueil du public que par une meilleure fluidité des déplacements au sein de l'établissement et un nombre plus important de commodités – rendront la vie plus agréable aux spectatrices et spectateurs. De plus, les conditions de travail des utilisatrices et utilisateurs seront facilitées par un monte-charge et des espaces de travail plus nombreux et plus grands.

La cinquième, c'est qu'une part importante de cette rénovation sera dédiée à une amélioration énergétique du bâtiment, par l'ajout de panneaux solaires là où c'est possible, par une amélioration de l'isolation et le changement de fenêtres.

La sixième raison, c'est qu'il ne faut pas oublier que le TPR n'est pas seulement un théâtre, mais aussi une école. Nous ne pouvons plus accueillir des jeunes – ou moins jeunes – en formation dans un endroit où les normes de sécurité et d'accueil ne sont plus au top.

Pour terminer, notre groupe a décidé de cosigner l'amendement du POP. En effet, malgré un renchérissement conséquent de la vie ces dernières années, les subventions accordées n'ont pas pu être adaptées, vu les difficultés financières de la Ville. C'est une façon de combler ces lacunes.

Nous réitérons nos remerciements au Conseil communal et aux services concernés. Nous avons quelques questions, auxquelles il a déjà été répondu précédemment, donc sur lesquelles je ferai l'impasse. Par contre, je profite des quelques minutes qui me restent pour vraiment remercier Mme Anne Bisang de l'énorme travail qu'elle a réalisé pour le théâtre, pour la ville de La Chaux-de-Fonds, et nous lui souhaitons une très belle retraite. Merci madame !

M. Théo Huguenin-Elie, président du Conseil communal, conseiller communal, chef du Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB) :

- Peu de choses à ajouter, si ce n'est remercier aussi le groupe socialiste pour son intervention de détail.

La deuxième intervention du groupe PLR, de M. Claude-André Moser, ne posait pas précisément de questions. Simplement deux remarques : la première, c'est que les travaux de raccordement au chauffage à distance se font – c'est l'usage à peu près partout en ville – de manière totalement indépendante des travaux que nous évoquons ici. Cela ne posera donc absolument pas de problème en 2029, en 2030, de venir raccorder le bâtiment au chauffage à distance.

A la rigueur, si nous requalifions complètement le parc, ce serait un peu dommage, car, forcément, il s'agirait de creuser pour amener le chauffage à distance de la rue jusqu'au TPR. En l'occurrence, ici, nous n'endommagerons en aucune manière un parc tout neuf.

Par ailleurs, sur la question de la programmation – je ne sais pas si mon collègue Théo Bregnard souhaitera dire quelque chose – nous ne partageons pas, du côté du Conseil communal, votre appréciation. J'aimerais faire remarquer, qu'à la différence des exemples que vous avez

cités – le Passage ou le Casino, au Locle, des lieux qui sont importants dans notre canton pour la culture, pour la scène – le TPR n'est pas *seulement* un lieu d'accueil de spectacles, mais c'est aussi un lieu de création, et c'est sa particularité.

C'est non seulement une richesse, mais également la possibilité d'une notoriété tout à fait particulière, à l'intérieur du canton de Neuchâtel et bien au-delà, sur la scène romande. Sans doute que cela implique parfois aussi, dans la programmation, des contingences différentes des autres théâtres qui ont été cités. Mais sans doute mon collègue Théo Bregnard ajoutera-t-il quelque chose à ce propos.

M. Théo Bregnard, conseiller communal, chef du Dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI) :

- Je crois que mon collègue a été précis et clair sur les enjeux de cette rénovation. Aussi, je vous enjoins de soutenir le projet, afin de pouvoir recevoir le public dans des conditions adéquates.

Par rapport à la question du TPR – je crois que vous l'avez dit vous-même, monsieur Moser – celle-ci mériterait d'être discutée en commission. Cela a déjà été fait par le passé, il y a deux ou trois ans, avec plusieurs d'entre vous : nous avons discuté des missions du TPR, notamment de cette double mission de création qu'a évoquée mon collègue Théo Huguenin-Elie. C'est un travail énorme, magnifique, qui est réalisé par le TPR. Je vous invite à aller découvrir ses créations, notamment depuis quelques années, à destination de nouvelles découvertes, de nouveaux jeunes : vous connaissez peut-être Juliette Vernerey. Les théâtres se sont même mis ensemble – l'ABC et le TPR – pour mettre en valeur de nouveaux créateurs, de nouvelles créatrices, et c'est quelque chose de beau, de nouveau, également, et de très positif. Vous connaissez aussi Camille Mermet, ou d'autres noms que met aujourd'hui en avant – et en valeur – le TPR.

Il y a donc également cette dimension de création, reconnue par le Canton dans le Centre cantonal des arts de la scène. Dans ce sens, je peux partager une partie de votre point de vue : effectivement, le Canton pourrait davantage soutenir cette partie essentielle, la création, qui fait rayonner notre canton. Il ne s'agit pas de remettre cela en cause. Mme Anne Bisang, qui se trouve ici ce soir, est régulièrement présente à la radio, sur les plateaux, pour mettre en valeur nos jeunes créateurs.

C'est un des aspects qui est soutenu de façon contractuelle depuis longtemps par la Ville, à hauteur de CHF 500'000.-, à l'identique du Canton et, en partie, de la Loterie romande. Je crois que nous devons vraiment choyer cet aspect-là. C'est ce qui fait la force de notre créativité, et ce qui sera aussi à la base de *Capitale culturelle*.

A côté de cela, il y a toute la partie *gestion de salles* : n'oubliez pas qu'il y a aussi la gestion de la Salle de musique. On l'oublie parfois, mais elle est complexe. La Ville subventionne cette gestion à hauteur de CHF 640'000.-.

Sur ce point, nous entendons vos remarques quant à une programmation qui ne serait peut-être pas assez populaire. Ce sont des discussions que nous avons régulièrement avec la fondation, afin de voir comment on peut donner accès à la salle à d'autres programmeurs, sans que cela entre en concurrence avec la programmation même du TPR.

Par rapport au terme *populaire*, dont il a été question – j'ai entendu Mme Carmen Brossard, qui évoquait « Le Roi Lear » – j'ai repris la dernière saison : il y avait, en particulier, un « Hamlet » que j'ai trouvé fabuleux, je pourrais vous en parler quelques heures par la suite... Celui-ci montrait de façon merveilleuse – comme Shakespeare sait le faire – tout le côté vain des haines, et combien il est essentiel de dialoguer, comme nous le faisons ce soir. Je crois que ce sont aussi des projets populaires qu'il s'agirait peut-être de mettre davantage en avant.

L'année passée, vous aviez « Hamlet », vous aviez « Le Barbier de Séville », « La Visite de la vieille dame », « Le Carnaval des animaux », « Les Petits Chanteurs à la Gueule de Bois »... Je ne sais pas si l'on peut les mettre tous ensemble, mais ce sont en tout cas des noms qui évoquent quelque chose chez vous.

Effectivement, Anne Bisang est présente dans cette salle : allez vers elle pour découvrir quels spectacles sont peut-être plus faciles d'accès durant cette année. Mais il s'agit d'une vraie question que nous sommes prêts à reprendre en commission, avec la direction du TPR.

Je vous remercie donc de votre question. Nous sommes ouverts à ces discussions, et il est important que nous menions ces débats. Toutefois, je crois qu'il est important de répondre aujourd'hui à une mise aux normes – si l'on y arrive – tant en termes d'accessibilité qu'au niveau énergétique. Je reçois quand même de nombreuses plaintes de personnes qui n'ont pas accès au TPR aujourd'hui.

J'espère ainsi avoir répondu, je me réjouis de poursuivre ce débat avec vous, et je vous remercie pour votre soutien.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Frédéric Vaucher**, poursuit avec l'examen détaillé de l'arrêté.

M. Claude-André Moser, PLR, rappelle sa demande de suspension de séance une fois les amendements traités, et avant le vote final.

Les art. premier à 4 de l'arrêté n'appellent aucun commentaire. Le président, **M. Frédéric Vaucher**, relève les deux amendements à l'art. 5 – l'un déposé par les groupes POP et PS et l'autre par les groupes PLR, Le Centre et UDC – et rappelle la procédure : chaque amendement est développé par son auteur, avant que s'expriment le Conseil communal, puis les groupes. Les deux amendements sont ensuite opposés l'un à l'autre en vote, puis l'amendement retenu est finalement mis aux voix.

Mme Lara Zender, POP, auteure de l'amendement POP/PS :

- Les acteurs et actrices culturels vont mal. Ce n'est malheureusement pas un scoop que j'annonce, et même une institution de la taille du TPR ne vit pas une croisière tranquille ces dernières années. Ils sont encore et toujours dans les premiers secteurs à subir les coupes budgétaires dès qu'il faut réduire les dépenses et sabrer ce qui est jugé non essentiel par certains.

Sabrer a des conséquences plus que néfastes, tant au niveau des associations ou institutions, du public, que des bénévoles, qui permettent à la culture d'être ce qu'elle est. Le POP s'oppose à cette vision et n'a cessé de le défendre ces dernières années, notamment en regard des subventions culturelles. En ce sens, la proposition du Conseil communal de réimpacter jusqu'à deux tiers des surcoûts sur le loyer du TPR ne nous semble pas aller dans le bon sens, et ne va que péjorer la situation. Et l'on ne parle même pas de l'amendement des groupes PLR, Le Centre et UDC.

Pour reprendre notre Conseil communal : il ne faut pas rénovier en affaiblissant par derrière. En ce sens, réimpacter 50 % nous semble le compromis maximum. Les acteurs et actrices culturels tirent déjà assez de boulets à leur pied, ne venons pas les charger davantage.

Pour le groupe POP et les socialistes signataires de l'amendement, réimpacter au maximum 50 % des surcoûts représente déjà une augmentation de CHF 18'000.- face au loyer actuel, et c'est un compromis qui peut être acceptable.

Ce compromis demandera des efforts supplémentaires au TPR, d'autant plus que les prévisions ne semblent pas indiquer que les rénovations diminueront sensiblement les charges. Néanmoins, cela reste un effort supportable.

Alors oui, on peut argumenter que le TPR reçoit déjà 1,14 million de subventions de la part de la Ville. Mais quand on dénonce partout la hausse des coûts de la vie et la nécessité de soulager la population, défendre que 1,14 million est déjà beaucoup et suffisant, c'est oublier la taille de l'institution ou les charges qu'elle doit payer. C'est oublier que, sur 10 ans, le TPR a perdu plus de CHF 160'000.- de subventions communales, alors

que ses charges, elles, ont augmenté de près de CHF 30'000.- ces 5 dernières années.

Alors non, 1,14 million, ce n'est pas beaucoup. C'est un montant qui a été sabré, couche après couche depuis une décennie, cela pour permettre d'éponger l'hémorragie dans les subventions et permettre aux associations les plus petites de se maintenir à flot.

Le groupe POP ne défend pas une politique qui demande toujours de se serrer la ceinture et de se partager les restes. Défendre que le TPR ne doit pas bénéficier d'une nouvelle subvention par le truchement de ces travaux revient – si l'on peut faire l'analogie – à cacher les derniers bonbons à un enfant et lui dire que c'est son petit frère qui les a finis.

En 2023, le POP, avec les groupes socialiste et des Vert-e-s, déposaient un postulat pour réévaluer les subventions culturelles, sportives et associatives de manière générale. Nous attendons toujours une réponse. C'est par là qu'il faut empoigner le problème, et non pas en opposant les différents acteurs et actrices culturels bénéficiant de subventions.

Le POP défend une vision de la culture – qu'elle soit institutionnelle ou non – populaire et accessible à toutes et tous. En ce sens, nous ne voulons pas rajouter un poids de plus pour le TPR, et risquer ainsi de péjorer l'accessibilité à sa ou ses saisons prochaines.

Rappelons-le : en 2021, le TPR recevait en tout 2,11 millions de financements publics. Pour sa part, le Théâtre du Passage en recevait 2,88 millions. De son côté, le TPR propose des billets à CHF 35.-, tandis que le Passage peut vendre des billets allant jusqu'à CHF 50.-.

Pour nous, avec des billets à CHF 35.-, on peut déjà difficilement parler de billets populaires. Mais proposer des billets moins chers avec des financements moindres relève d'un travail plus qu'acrobatique, et donc d'une attention au quotidien sur les comptes et la stabilité de l'institution. Alors proposer de réimpacter les deux tiers vers la totalité des surcoûts sur le loyer va très certainement avoir un impact sur la billetterie, et donc, sur l'accessibilité.

Le groupe POP ne soutient pas une politique qui tend toujours à charger plus les acteurs et actrices culturels. Ces derniers ont besoin de soutien, pas d'un boulet en plus.

M. Cédric Haldimann, PLR, auteur de l'amendement PLR/Le Centre/UDC :

- Le développement que vous avez reçu de l'amendement déposé par le groupe PLR, avec ses collègues du Centre et de l'UDC, est relativement clair.

Ne pas reporter la totalité de l'augmentation maximale de loyer qu'autorise le droit du bail revient – comme cela a été dit – à une subvention indirecte à l'institution locataire, alors même que cette dernière bénéficie déjà d'une subvention annuelle conséquente de la part de la Commune de La Chaux-de-Fonds.

Les CHF 12'000.- supplémentaires concernés par cet amendement sont négligeables. Négligeables, en revanche justes et justifiés, comme nous les mettons dans la perspective de la subvention de 1,2 million versée au TPR. Et je ne pense pas que nous sabrons l'institution du TPR avec cet amendement de CHF 12'000.-.

Il suffira d'augmenter le prix des entrées de quelques francs pour les couvrir. Augmentation de prix totalement justifiée par les nouvelles infrastructures offertes au TPR, mais également offertes aux spectateurs qui viendront dans ces nouveaux locaux.

D'ailleurs, nous serions intéressés à connaître le nombre d'entrées annuelles du TPR, plus particulièrement le nombre d'entrées payantes, données étonnamment introuvables dans les rapports de gestion que nous trouvons sur le site internet du TPR. Cela permettrait également de peser l'intérêt réel de cette subvention indirecte souhaitée par le Conseil communal et la gauche de cet hémicycle.

Ces subventions indirectes à l'institution la plus importante de la ville se font au détriment des autres acteurs culturels, moins institutionnels, qui peinent à trouver les moyens nécessaires pour leurs créations et leurs représentations en ville même de La Chaux-de-Fonds, et qui sont parfois obligés de s'expatrier.

Nous sommes donc d'accord sur un point : les acteurs culturels vont mal, certains en tout cas. Mais la bourse communale n'est pas sans fond non plus, et plus l'on donne à l'un, moins il en reste pour les autres. Voter cet amendement revient simplement à dire *oui* ou *non* à une nouvelle subvention indirecte au TPR, avec toutes les considérations évoquées précédemment.

M. Théo Huguenin-Elie, président du Conseil communal, conseiller communal, chef du Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB) :

- Dans sa première version, l'arrêté ne comprenait pas cet art. 5. Et puis nous nous sommes rendu compte que c'était un élément important, susceptible de générer le débat. Aussi, nous avons introduit cet art. 5 pour que le débat puisse se faire dans votre hémicycle. Le moins que nous puissions dire, c'est que nous avons réussi.

En introduisant cet art. 5 – et en faisant une sorte de jugement de Salomon entre le tout et la moitié – nous avons le secret espoir que cela pourrait fédérer. Aujourd'hui, on voit bien qu'il y a divergence, et je suis chargé de vous donner la position du Conseil communal.

Naturellement, le Conseil communal a fait une proposition et ne souhaite pas se dédire. Cela dit, il pourra également très bien vivre avec l'amendement du POP et du groupe socialiste. On appelle cela une réponse de Normand...

Mme Béatrice Thiémond-Clémentz, Les Vert-e-s :

- J'ai déjà développé les arguments des Vert-e-s précédemment et ne vais donc pas y revenir. Je tiens juste à préciser que, suite aux différentes interventions, le groupe des Vert-e-s votera à l'unanimité l'amendement des groupes POP et socialiste.

Mme Lara Zender, POP :

- La décision d'introduire la question du loyer dans l'arrêté et le dépôt de ces amendements permettent d'ouvrir le débat, et c'est ainsi un débat très intéressant, notamment de visions politiques.

Il est assez intéressant d'entendre, il y a un peu moins d'une demi-heure, parler du TPR comme d'une institution élitaine et du manque d'accès pour les sociétés locales, et d'entendre ensuite les mêmes personnes dire que, finalement, ce n'est pas très grave d'augmenter les billets.

Augmenter les billets, cela veut dire renforcer le manque d'accessibilité. Cela veut dire renforcer le manque d'accès pour la population et pour *tout type* de population. Si l'on veut un TPR avec des prix de billets comme on peut les trouver dans les capitales romandes, voire dans les capitales ailleurs dans le monde, libre à elles. Mais au niveau du POP, ce n'est pas la défense que nous amenons.

Et par rapport au fait de dire que les finances ne sont pas sans fond, effectivement, elles sont d'autant moins sans fond que, jour après jour, année après année, des volontés politiques, notamment de la part des

auteurs de l'amendement, tiennent à vouloir toujours couper dans les recettes. C'est sûr qu'à ce moment-là, il n'y aura plus de sous pour financer la culture, mais nous n'aurons plus de sous pour financer quoi que ce soit.

Le POP ne défend pas cette volonté, et nous avons de la peine à entendre des arguments qui nous semblent contradictoires au niveau de la vision.

M. Cédric Haldimann, PLR :

- Juste pour revenir sur les propos de ma préopinante : quand nous parlons de programmation élitaires, nous ne parlons pas du prix d'entrée des billets, mais de la programmation. Selon le PLR, c'est la programmation qui est élitaires par rapport à la population, et nous aimerions peut-être avoir une programmation de spectacles plus populaires. Mais cela ne veut pas dire qu'ils sont trop chers ou pas assez chers.

Néanmoins, quand on sait que le Théâtre du Passage, par exemple, fait payer ses entrées CHF 50.- en moyenne, et qu'elles sont ici CHF 35.-, ces CHF 36'000.- peuvent, d'autant plus, être largement payés par une petite augmentation du prix d'entrée.

D'ailleurs, on n'a pas répondu à ma question sur le nombre d'entrées payantes annuelles du TPR : le Conseil communal peut-il répondre à cette question ?

M. Théo Bregnard, conseiller communal, chef du Dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI) :

- Je serais *heureux* de pouvoir répondre, monsieur Haldimann, mais vu que vous n'aviez pas annoncé cette question, je n'ai pas les chiffres sur moi. Par contre, nous serons heureux de les présenter à la Commission de la culture, car, vous l'avez compris, je crois que ce débat méritera d'être prolongé au sein de la Commission de la culture. Vous aurez tous les chiffres.

M. Cédric Haldimann, PLR :

- Il pourrait être intéressant que l'interruption de séance puisse avoir lieu *avant* le vote des amendements.

PAUSE DE 14 MINUTES

A la reprise des débats, la parole est demandée au sein des groupes.

M. Cédric Haldimann, PLR :

- Le Conseil communal a eu l'élégance d'ouvrir un débat – que nous aurions peut-être voulu plutôt avoir en commission – concernant la moitié, les deux tiers ou l'entièreté à reporter sur le loyer. Peut-être même que cet arrêté aurait dû être présenté directement en commission, avec des amendements déposés en commission. Nous aurions peut-être préféré qu'un consensus puisse y être trouvé.

Si nous voulons poursuivre les débats, le PLR, l'UDC et Le Centre, qui sont cosignataires de l'amendement, proposeraient de le retirer en échange que l'amendement de la gauche soit également retiré. Cela serait donc un consensus pour faire passer ce projet à une meilleure majorité, avec en tout cas une partie de la droite. Nous ne pouvons pas vous assurer la majorité de la droite, mais en tout cas une partie. Voilà notre proposition.

Mme Lara Zender, POP :

- Pour répondre à la demande de mon préopinant, le débat s'est fait en commission. Comme cela a été relevé par le Conseil communal précédemment, cet arrêté a été présenté en commission. Cela fait déjà plusieurs fois que nous relevons que certains dossiers pourraient être davantage discutés en commission, mais pour nous, le débat a en partie eu lieu, et nous maintenons notre amendement.

M. Cédric Haldimann, PLR :

- S'il y a eu un débat en commission et que nous nous sommes entendus sur les deux tiers, je ne vois pas pourquoi il y a des amendements...
[Ndlr : des propos hors micro se superposent à ceux de l'intervenant avant un rappel à l'ordre du président qui précise que la parole doit être préalablement demandée] Donc, il n'y a pas eu de débat en commission...

VOTES

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Frédéric Vaucher**, soumet au vote les deux amendements, les opposant l'un à l'autre.

Amendement des groupes POP / PS à l'arrêté relatif à un crédit d'engagement de CHF 3'995'000.- TTC pour la rénovation et la mise en conformité du bâtiment du TPR, Beau-Site 30

[art. premier - 4 inchangés]

Art. 5

~~Seules les deux tiers~~ la moitié de l'augmentation maximale de loyer qu'autoriserait le droit du bail ~~sera reportée~~ seront reportés sur le loyer annuel, à hauteur de **CHF 18'000.-** ~~CHF 24'000.-~~.

[art. 6 inchangé]

Amendement des groupes PLR / Le Centre / UDC à l'arrêté relatif à un crédit d'engagement de CHF 3'995'000.- TTC pour la rénovation et la mise en conformité du bâtiment du TPR, Beau-Site 30

Développement :

Le choix de limiter à deux tiers le report de l'augmentation autorisée par le droit de bail sur le loyer revient à accorder au TPR une subvention indirecte supplémentaire. Or l'institution bénéficie déjà d'un soutien communal conséquent, à hauteur de CHF 1'140'000.- annuels selon les comptes 2024. Dans un contexte financier contraint, il ne serait pas raisonnable d'accroître encore cet appui alors que nombre d'acteurs culturels moins institutionnels peinent à financer leurs créations.

Les CHF 12'000.- de charges supplémentaires concernés par cet amendement peuvent aisément être absorbés par une légère adaptation du prix d'entrée, d'autant que les nouvelles infrastructures offriront un meilleur confort et une qualité supérieure. Une telle hausse se justifie totalement

[art. premier - 4 inchangés]

Art. 5

L'entièreté ~~Seuls les deux tiers~~ de l'augmentation maximale de loyer qu'autorise qu'autoriserait le droit du bail ~~sera reportée~~ seront reportés sur le loyer annuel, à **concurrence d'une** hauteur **maximale** de **CHF 36'000.-** ~~CHF 24'000.-~~.

[art. 6 inchangé]

L'amendement POP / PS ayant récolté un nombre de voix supérieur (25) à celui des groupes PLR / Le Centre / UDC (14), il est retenu. Soumis au vote, **il est accepté par 25 voix contre 14 et 0 abstention.**

Soumis au vote, **l'arrêté amendé** relatif à un crédit d'engagement de CHF 3'995'000.- TTC pour la rénovation et la mise en conformité du bâtiment du TPR, Beau-Site 30 est **accepté par 26 voix contre 13 et 0 abstention.**

Arrêté
relatif à un crédit d'engagement de CHF 3'995'000.- TTC pour la
rénovation et la mise en conformité du bâtiment du TPR, Beau-Site 30

Le Conseil général
de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Vu un rapport du Conseil communal

arrête :

Article premier.

Un crédit d'engagement de CHF 3'995'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour la rénovation et la mise en conformité du bâtiment du TPR, Beau-Site 30.

Art. 2

Les subventions reçues et les prélèvements aux fonds seront portés en déduction du crédit d'engagement.

Art. 3

Ce crédit figurera au compte des investissements du service 201 Bâtiments divers d'utilité publique.

Art. 4

L'investissement sera amorti au taux annuel de 2.5% (40 ans).

Art. 5

Seule la moitié de l'augmentation maximale de loyer qu'autoriserait le droit du bail sera reportée sur le loyer annuel, à hauteur de CHF 18'000.-.

Art. 6

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 3 septembre 2025

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président	Le secrétaire
Frédéric Vaucher	Vincent Pittet

25.012 – Motion du groupe Les Vert-e-s intitulée « Encourager et rendre visible une politique d'achats durable, responsable et locale »

Le budget 2025 de la Ville de La Chaux-de-Fonds prévoit plus de 43 millions de francs pour l'achat de biens, services et autres charges d'exploitation. Considérant l'importance de l'impact environnemental, social et économique des décisions d'achats de la Commune, et dans le souci de promouvoir des pratiques durables et responsables, nous invitons, d'une part, le Conseil communal à communiquer au Conseil général les critères retenus pour ces achats. D'autre part, tout en respectant le principe d'économicité et les règles prévalant pour les marchés publics, nous invitons le Conseil communal à examiner les possibilités de mettre en place une directive visant à définir les contours d'une politique d'achats responsable autour de trois axes :

- 1) Durabilité : La durabilité environnementale est essentielle pour préserver les ressources naturelles et lutter contre le changement climatique.
- 2) Responsabilité sociale : La responsabilité sociale implique de soutenir des conditions de travail justes et équitables, ainsi que de favoriser l'inclusion et la diversité.
- 3) Achats locaux : Les achats locaux contribuent au développement économique de la région et renforcent le tissu économique local.

Il nous semble nécessaire que soient examinés les critères de durabilité environnementale, tels que la réduction de l'empreinte carbone, l'utilisation de matériaux recyclés et le soutien aux entreprises engagées dans des pratiques écologiques. Il en va de même en ce qui concerne les critères de responsabilité sociale, tels que le respect des droits des travailleuses et travailleurs, des conditions de travail justes et l'égalité des chances. Enfin, la directive pourrait préciser, lorsque cela est possible, l'encouragement des achats locaux en priorisant les fournisseurs et les produits issus de la région, afin de soutenir l'économie locale et de réduire les distances de transport.

Nous sommes convaincues et convaincus que nombre de ces critères sont d'ores et déjà largement appliqués, mais il nous semblerait utile de pouvoir les expliciter, par exemple à travers une directive, pour que chacune et chacun, y compris les contribuables puissent en prendre connaissance, ainsi que prendre pleinement conscience que l'impôt contribue à faire vivre le tissu économique d'une ville et de ses alentours.

Par cette motion, nous souhaitons pouvoir affirmer notre engagement envers une gestion responsable et durable des ressources de la commune, en alignant les pratiques d'achat avec les valeurs environnementales, sociales et économiques et le soutien aux actrices et acteurs locaux.

Michaël Vöggtli

Le président, **M. Frédéric Vaucher**, relève le dépôt d'un amendement du groupe PLR. Il rappelle la procédure de traitement de la motion : la parole est donnée à l'auteur de la motion puis à l'auteur de l'amendement, au Conseil communal et finalement aux groupes. Le vote portera en premier lieu sur l'amendement, puis sur l'acceptation de la motion, amendée ou non.

M. Michaël Vögtli, auteur de la motion :

- Comme vous avez pu le constater, la motion qui vous est proposée porte sur deux aspects liés à la politique d'achat en Ville de La Chaux-de-Fonds.

Pour rappel, notre Ville prévoit, chaque année, pour plus de 40 millions d'achats de biens, services et autres charges d'exploitation. Nous sommes convaincu-e-s que beaucoup d'attention et d'efforts sont consentis par le Conseil communal et les services de notre Commune afin que ces achats remplissent à la fois les critères d'économicité, mais également d'autres aspects liés à une politique d'achat responsable, privilégiant, en plus de la responsabilité économique – et pour reprendre les axes de l'amendement déposé par le groupe PLR – la responsabilité sociale et la responsabilité environnementale.

Au-delà des termes, ce qui nous importe en priorité ici, c'est que cette politique d'achat puisse être connue de nos habitant-e-s, et qu'elle puisse être valorisée.

Premier aspect, donc : l'explicitation de ces critères, par exemple à travers une directive. La motion demande que les critères liés à la politique d'achat soient explicités et intègrent les aspects liés aux axes de la durabilité. Pour l'heure, nous n'avons pas connaissance d'informations nous permettant de savoir si une telle directive d'achat existe, ni, cas échéant, les critères pris en compte.

Le second aspect concerne la valorisation des mesures prises par nos autorités et services, pour montrer que ces achats reposent sur des critères explicites et intègrent aussi la préoccupation d'effectuer des achats locaux. Nous l'avons vu, par exemple, dans la brochure du programme de législature, qui mentionne clairement que cette brochure est imprimée dans la région. Il nous semblerait utile, en ce sens, d'avoir une plus grande systématique, qui permettrait aussi à chaque habitant-e de prendre pleinement conscience que l'impôt contribue à faire vivre le tissu économique d'une ville et de ses alentours.

Au sujet de l'amendement du groupe PLR, nous le refuserons, car il estompe trop fortement la dimension liée aux achats locaux, qui nous semble extrêmement importante à prendre en compte dans le cadre de la politique d'achat d'une collectivité publique.

Amendement du groupe PLR « Précision et correction sur le terme de durabilité »

Le budget 2025 de la Ville de La Chaux-de-Fonds prévoit plus de 43 millions de francs pour l'achat de biens, services et autres charges d'exploitation. Considérant l'importance de l'impact environnemental, social et économique des décisions d'achats de la Commune, et dans le souci de promouvoir des pratiques durables et responsables, nous invitons, d'une part, le Conseil communal à communiquer au Conseil général les critères retenus pour ces achats. D'autre part, tout en respectant le principe d'économicité et les règles prévalant pour les marchés publics, nous invitons le Conseil communal à examiner les possibilités de mettre en place une directive visant à définir les contours d'une politique d'achats responsable autour des trois axes **de la durabilité** :

- 1) **Responsabilité environnementale Durabilité** : La durabilité environnementale est essentielle pour préserver les ressources naturelles et lutter contre le changement climatique.
- 2) **Responsabilité sociale** : La responsabilité sociale implique de soutenir des conditions de travail justes et équitables, ainsi que de favoriser l'inclusion et la diversité.
- 3) **Responsabilité économique Achats locaux** : Les achats locaux contribuent au développement économique de la région et renforcent le tissu économique local.

~~Il nous semble nécessaire que soient examinés les critères de durabilité environnementale, tels que la réduction de l'empreinte carbone, l'utilisation de matériaux recyclés et le soutien aux entreprises engagées dans des pratiques écologiques. Il en va de même en ce qui concerne les critères de responsabilité sociale, tels que le respect des droits des travailleuses et travailleurs, des conditions de travail justes et l'égalité des chances. Enfin, la directive pourrait préciser, lorsque cela est possible, l'encouragement des achats locaux en priorisant les fournisseurs et les produits issus de la région, afin de soutenir l'économie locale et de réduire les distances de transport.~~

[suite inchangée]

Alain Vaucher

M. Alain Vaucher, auteur l'amendement :

- L'amendement proposé par le groupe PLR souhaite apporter un tout petit peu plus de clarté sur le terme de *durabilité*. Le groupe partage tout ce qu'a très bien dit mon préopinant. Cependant, lors de notre préparation, ce n'est effectivement pas le fond de la motion qui a fait débat, mais c'est au niveau du terme de *durabilité*. Ce qui a également fait débat – j'y reviendrai, et c'est ce que nous demanderons plus tard – c'est le fait que ce soit plutôt une résolution.

En effet, la durabilité se développe en trois axes de même valeur, sous l'aspect d'un triangle isocèle, qui se veut un cercle vertueux – c'est ainsi, c'est la géométrie – et à ses trois sommets, nous retrouvons, dans tous les ordres possibles : l'environnement, le social, l'économie. J'entends que notre amendement est un petit peu trop large, mais nous sommes tout à fait d'accord de sous-amender notre amendement en indiquant l'économie *locale*.

Chacun de ces trois éléments doit amener une plus-value à ses voisin-e-s. L'amendement permet d'être plus clair dans la formulation de ce cercle vertueux, et son acceptation nous permettra de soutenir le texte du groupe des Vert-e-s.

M. Jean-Daniel Jeanneret, conseiller communal, chef du Dicastère de l'économie, des finances, de l'action sociale et de l'informatique (DEFASI) :

- Le Conseil communal n'acceptera pas la motion, mais ne s'y opposera pas non plus. Par contre, il espère vous convaincre de la retirer. En effet, votre préoccupation est notre préoccupation.

D'ailleurs, depuis le dépôt de cette motion, j'en suis déjà à ma troisième version de réponse, les dispositions évoluant rapidement dans le sens souhaité. Mais tout d'abord, il convient de rappeler que les plus de 43 millions de biens, services et marchandises prévus dans le budget 2025 comportent une multitude d'achats passant du crayon à l'électricité.

D'autre part, vous n'êtes pas sans ignorer que nous sommes tenus de respecter la loi sur les marchés publics, dont les critères d'appréciation peuvent comprendre un facteur durable – que ce soit dans sa composante environnementale, sociale ou économique – mais qui reste un facteur parmi d'autres et ne peut être le facteur déterminant. Cependant, nous pouvons observer une évolution positive de la législation, tendant à mieux pouvoir valoriser le facteur de durabilité dans les marchés publics, facteur que nous demandons systématiquement d'intégrer lorsque cela a du sens.

De ce fait, vous l'aurez compris, tous les achats ne peuvent être faits localement ou s'inscrire dans des circuits courts, soit de par leur nature même, soit de par l'absence de prestataires ou fournisseurs locaux, soit suite au processus d'appel d'offres imposé par la loi sur les marchés publics, malgré l'intégration d'un facteur de durabilité. *Néanmoins*, notre Autorité fait tout son possible pour favoriser une politique d'achat durable et en circuit court.

La directive concernant les acquisitions – elle existe ! – revue le 26 juin 2024, qui s'applique à toutes les acquisitions et concerne l'ensemble du personnel communal, dit en son article 3.1 : « Lorsque l'acquisition peut se faire sans

offre ou avec une seule offre, les services communaux veillent à répartir équitablement leurs commandes entre les différentes entreprises de la ville ou de la région, pour autant qu'elles correspondent à des standards qualitatifs attendus. » Cette procédure est également appliquée lorsque le seuil financier permet de se contenter de demander trois offres.

D'autre part, l'art. 8 de la même directive relatif aux principes de développement durable, stipule : « Les services veillent à ce que les fournisseurs de la Ville respectent dans leur gestion les principes du développement durable et prennent en compte ses trois aspects, soit l'économie, le social et l'environnement. »

Cette directive a un caractère obligatoire et nous y veillons. A titre d'exemple, j'ai demandé au Service des finances un pointage des achats de café : certains services ont été invités à changer leurs habitudes au niveau du fournisseur et à acheter du café torréfié à 1'000 mètres. Précisons qu'il y a le choix entre plusieurs torréfacteurs locaux.

D'autres pointages sont faits de manière aléatoire et démontrent que les achats effectués respectent la directive susmentionnée. Nous ne pouvons cependant pas exclure un couac par-ci, par-là, mais le Service des finances fait également un contrôle des chiffres par fournisseur, à la recherche d'anomalies. Toutefois, force est de constater avec satisfaction qu'il n'y en a pas de significatives. L'ensemble des services joue donc vraiment le jeu de la proximité.

De plus, le Conseil communal se préoccupe également de la promotion des principes de l'économie circulaire au sein des services communaux. Un mandat a été donné en décembre 2024 visant à revoir nos habitudes liées à l'élimination des objets.

Le but est de diminuer notre impact environnemental avec des gestes concrets, voire même de réaliser des économies. Cela consiste dans le développement d'une plateforme pour le partage des ressources, plateforme accessible sur l'intranet sur une page dédiée à l'économie circulaire, et qui a été mise en fonction il y a quelques semaines en phase de test.

Cette plateforme sera prochainement promue auprès de l'ensemble du personnel, et pourrait, à terme, éventuellement être ouverte à l'externe. Celle-ci permet de déposer des annonces pour des objets ou des matériaux dont les services n'ont plus usage, mais qui pourraient intéresser un autre secteur, et ainsi éviter des achats superflus.

De plus, la mise en ligne, sur cette même page, d'un annuaire comportant les principaux débouchés identifiés des partenaires locaux actifs dans la seconde vie des objets est en cours de mise à jour. Le but est également de faciliter le réemploi de ces ressources en leur évitant globalement la benne.

Sans m'étendre sur plus de détails, vous l'aurez compris, le Conseil communal met en œuvre une politique d'acquisition durable, mais aussi une gestion des biens qui prend en compte le réemploi ou le recyclage. D'autres projets pourraient émerger prochainement suivant les besoins ou les opportunités.

Aussi, nous préférierions voir nos services se concentrer sur le développement de mesures durables concrètes plutôt que dans la rédaction d'un rapport. Dès lors, nous vous demandons de retirer cette motion, en espérant avoir répondu, certes rapidement, à vos préoccupations légitimes, et vous avoir convaincus que le Conseil communal et les services les partagent pleinement ; ou, cas échéant, de la transformer en résolution.

Dans le cas où la motion devait être maintenue, le Conseil communal propose de mauvaise grâce de l'accepter, ainsi que l'amendement, afin d'éviter tout gaspillage de salive.

M. Michaël Vöggtli, Les Vert-e-s :

- Au vu des explications avancées – explications complètes, extrêmement intéressantes et qui nous réjouissent, et pour lesquelles nous remercions le Conseil communal – nous estimons qu'il n'est pas nécessaire de maintenir cette motion. Aussi, **nous la retirons.**

Toutefois, nous encourageons à ce que ces aspects puissent être, comme ce soir – peut-être par d'autres canaux – davantage communiqués, afin de rendre visibles les efforts de notre Ville en ce sens, et au profit des actrices et acteurs locaux.

Pour éviter un travail supplémentaire au Conseil communal et aux services, nous retirons donc notre motion.

La motion 25.012 est retirée par son auteur.

25.014 – Question du groupe PVL relative à la mise en conformité des parkings communaux

Alors que les travaux d'agrandissement du parking de l'hôpital sont actuellement engagés, le Conseil communal pourrait-il nous expliquer pourquoi un projet de cette ampleur, induisant la création de plus de 160 places, ne peut pas se conformer au règlement d'aménagement communal ?

Pour mémoire, l'article 94 du règlement d'aménagement communal, auquel toute construction sur la commune est soumise, impose, lorsque « le nombre de places de stationnement est supérieur à 20, le 80 % au moins doit être aménagé en sous-sol ou intégré au bâtiment ». Or, dans le cas présent du parking de l'hôpital, les nouvelles places projetées ne sont ni enterrées, ni organisées en hauteur pour préserver les sols, ni même intégrées sous un couvert que l'on pourrait imaginer photovoltaïque et équipé de bornes de charge.

Si la demande d'autorisation déposée par les services de notre Ville fait, il est vrai, mention d'une dérogation à cet article, nous nous interrogeons sur sa légitimité. N'y a-t-il pas deux poids, deux mesures ?

De plus, ce projet communal, sauf erreur de notre part, n'est pas le premier à user de cette dérogation à l'article 94 du règlement d'aménagement communal. Le parking réalisé, quelques années plus tôt, en ouest des abattoirs compte plus de 20 places et pourtant aucun couvert n'est en vue.

Le Conseil communal peut-il nous apporter quelques éclaircissements sur la gestion de ces dossiers et, ce qui est important pour les Vert'libéraux, sur les échéances pour la mise en conformité de ces parkings et surtout la pose de couverts photovoltaïques ?

Brigitte Leitenberg

M. Théo Huguenin-Elie, président du Conseil communal, conseiller communal, chef du Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB) :

- Permettez-moi de répondre immédiatement et sans ambages à la seconde question posée dans l'intervention par Mme Leitenberg : non, il n'y a pas deux poids, deux mesures, il n'y a *jamaïs* deux poids, deux mesures dans notre commune.

Il n'y a pas deux poids, deux mesures entre les parkings privés et les parkings publics, voici pourquoi.

Les art. 92 et suivants du règlement d'aménagement communal – le RAC – règlent les questions de stationnement pour les bâtiments construits ou transformés, ou faisant l'objet de changement d'affectation, et non les questions portant sur des parkings largement ouverts au public et ne desservant pas uniquement un bâtiment.

Les parkings publics ne sont pas concernés par ces articles, car ils ne sont pas soumis aux mêmes critères de dimensionnement du nombre de places de stationnement que les parkings liés à des bâtiments, quelle que soit leur affectation – que ces bâtiments aient comme affectation *habitation, commerce, administration* ou autre.

Par exemple, le parking de l'hôpital : celui-ci est certes, comme son nom l'indique, principalement destiné à l'hôpital. Mais il est largement public et dessert aussi d'autres lieux, comme le home voisin ou l'école Pierre-Coullery. De surcroît, il peut servir à tous les visiteurs du quartier ou encore aux promeneurs. Il en va de même pour le parking des Anciens abattoirs.

Au surplus, j'aimerais encore noter que les parkings publics en plein air sont souvent des installations provisoires, en attendant une utilisation plus pérenne et plus rationnelle du territoire. Ainsi, en ce qui concerne le parking de l'hôpital, il est prudent d'attendre de connaître l'évolution de notre site hospitalier.

En effet, il serait nuisible et absurde qu'un parking en ouvrage nuise au développement à terme d'une extension de l'hôpital sur la parcelle concernée qui, je le rappelle, est affectée en zone d'utilité publique.

Il en va de même pour certains parkings d'entreprise, des entreprises qui ont des projets d'agrandissement de leurs bâtiments. En effet, elles peuvent également *provisoirement* bénéficier de parkings à l'air libre, dans l'attente de la concrétisation de leur projet.

Enfin, le Conseil communal vous rejoint sur un point : il souhaite également – dans l'idéal et à l'avenir – équiper ces parkings de carports solaires.

25.015 – Motion du groupe PVL intitulée « Une navette électrique pour rapprocher les parkings d'échange du cœur de la ville »

Nous demandons au Conseil communal d'étudier la mise en place d'une navette électrique (autonome) avec un départ et une arrivée au parking de la Ronde, pour bénéficier des bornes de recharge électrique et redynamiser cette infrastructure de parking collectif.

La navette pourrait relier les parkings d'échange au centre-ville avec ses commerces et les services essentiels médicaux et administratifs, en passant par les axes stratégiques de la *Capitale culturelle suisse 2027* et du complexe sportif piscine-patinoire des Mélèzes.

Développement :

Les efforts pour atteindre les objectifs du Plan Climat 2040, voté par le Grand Conseil, impliquent des transformations majeures en matière de mobilité et de durabilité.

Certaines mesures importantes ont déjà été mises en place. Il est toutefois essentiel que ces aménagements ne nuisent ni aux commerces de proximité ni à l'attractivité du centre-ville.

Cette navette, à une cadence régulière, rapprocherait le parking de la Ronde du centre-ville, ses commerces et services des lieux stratégiques de la *Capitale culturelle suisse 2027*, ainsi que du complexe sportif piscine-patinoire des Mélèzes avec un départ et une arrivée au parking de la Ronde.

Cette navette permettrait aussi de réduire le trafic à l'intérieur du centre-ville et de rendre attractif le cœur de la ville. La navette pourrait bénéficier des bornes de recharge électrique installées au parking de la Ronde et utiliserait de l'énergie verte et locale.

Une première expérience liée à ce mode de transport durable a déjà été effectuée à Sion (VS) et pourrait, en l'améliorant, être transposée dans notre environnement urbain (avec, par exemple, un partenariat avec l'entreprise CarPostal ou TransN et d'autres participations à son financement).

Une option de navette plus courte : parking de la Ronde – centre-ville pourrait constituer une première phase de ce projet.

Brigitte Leitenberg

Mme Brigitte Leitenberg, auteure de la motion :

- Les efforts pour atteindre les objectifs du Plan Climat 2040, voté par le Grand Conseil, impliquent des transformations majeures en matière de mobilité et de durabilité.

Certaines mesures importantes ont déjà été mises en place. Il est toutefois essentiel que ces aménagements ne nuisent ni aux commerces de proximité ni à l'attractivité du centre-ville.

Le parking d'échange de la Ronde a été construit pour compenser la suppression des places de parc vers la place du Marché et celles des rues adjacentes, qui ont déjà été supprimées, tout en répondant au besoin des visiteurs, pendulaires et résidents, qui ont besoin de garer un véhicule à l'extérieur de la ville.

A l'heure où notre ville souhaite poursuivre ses efforts en matière de durabilité, de domiciliation – donc de rentrées fiscales – et cultiver l'image d'une ville où il fait bon vivre, il nous semble nécessaire, pour une ville avec moins de circulation, d'améliorer la desserte des parkings d'échange – et particulièrement celui de la Ronde, qui est le plus grand et le mieux équipé en bornes de recharge – avec le centre-ville.

L'utilisation de ce parking est, à ce jour, bien loin de sa pleine capacité. L'étude du projet des Vert'libéraux conduirait à un usage optimal. Cette motion permettrait de réfléchir à une, voire plusieurs navettes électriques, qui amèneraient les visiteurs au centre-ville et les ramèneraient, à la suite de leurs achats ou de leurs démarches administratives, à leur véhicule.

Organisée en bonne intelligence avec TransN, avec un minibus et un chauffeur, à une cadence soutenue, cette mesure rapprocherait le parking de la Ronde du centre-ville, des commerces et des services administratifs. De même, dans un avenir de manifestations culturelles et sportives, elle conduirait aux lieux privilégiés par les visiteurs et les citoyens.

Dans une vision d'avenir, lorsque les véhicules seront homologués, les navettes pourront devenir autonomes, mais ce n'est pas la volonté de cette motion dans un premier temps.

Nous pourrions aussi être amenés à réfléchir à desservir en boucle les lieux stratégiques de *Capitale culturelle suisse*, en poursuivant vers le complexe sportif piscine-patinoire des Mélèzes et le TPR.

Le système inciterait les visiteurs et touristes à ne plus rentrer en ville – il me semble que c'est la volonté de notre Conseil communal – et à se garer sur les parkings d'échange.

Ceci d'autant plus que les différents projets de réaménagement de la rue du Musée et de la rue de la Serre amèneront certes une amélioration de la qualité de vie pour les citoyens résidents, avec des espaces publics munis d'îlots de verdure, mais également d'autres suppressions de places de parc.

Dans un premier temps, avec un départ et une arrivée en boucle au parking de la Ronde, cette navette permettrait aux usagers d'utiliser la desserte en étoile au départ de la gare, et non de la concurrencer.

Les arrêts qui devraient et qui pourraient être utilisés sont déjà en place : il n'y aurait donc pas de surcoûts supplémentaires. Un partenariat avec l'entreprise CarPostal ou TransN, ou d'autres partenariats public-privé pourraient réduire son financement. De plus, une participation d'un fonds de mobilité ou un sponsoring publicitaire pourraient encore réduire l'investissement.

Cette navette, avec des courses spécifiques, et toujours avec des cadences soutenues, pourrait inciter les visiteurs, lors d'événements culturels ou sportifs, à ne plus rentrer dans notre ville : comme, par exemple, pour les matchs de hockey ou les spectacles du TPR, avec des navettes allant d'un point à un autre, et retour au parking d'échange.

Il nous semble que cette navette répondrait parfaitement à la vision de la Ville de réduire le trafic interne. Il serait également pertinent qu'elle soit utilisée lorsque nos deux grands axes de contournement seront fonctionnels. La navette pourrait bénéficier des bornes de recharge électrique installées au parking de la Ronde, et utiliserait donc de l'énergie verte et locale.

Dans un premier temps, une option de navette plus courte – parking de la Ronde – centre-ville – pourrait constituer une première phase de ce projet. A long terme – comme je l'ai déjà évoqué précédemment – en s'inspirant de l'expérience liée à ce mode de transport durable effectuée à Sion, et avec la révision de la loi sur la circulation routière entrée en vigueur le 1^{er} mars – la loi permettra d'utiliser des véhicules homologués – cela nous laisse imaginer que cette navette pourra évoluer et bénéficier d'un pilotage automatique et sans surveillance. Mais ce n'est pas demain la veille.

Les Vert'libéraux vous invitent donc à accepter cette motion, pour l'avenir et le développement de notre ville, mais également pour la qualité de vie dans le centre-ville.

M. Théo Huguenin-Elie, président du Conseil communal, conseiller communal, chef du Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB) :

- Le Service de l'urbanisme a effectué l'analyse avec TransN, qui a étudié les projets testés à l'heure actuelle en Suisse. Autant le dire tout de suite : les navettes électriques nous semblent être, pour l'heure, une fausse bonne idée.

Les arguments en leur défaveur sont, à notre sens, rédhibitoires, et nous empêcheront d'accepter la motion. Ces arguments sont de trois ordres : les

navettes électriques autonomes sont trop chères, trop lentes et, techniquement, par trop inadaptées.

Le coût, d'abord. Les navettes autonomes ne le sont pas, dans la mesure où elles ont besoin d'un opérateur quasi en permanence. Celui-ci intervient en cas de problème technique ou de blocage de la navette, et peut reprendre le véhicule en conduite manuelle si cela s'avère nécessaire. Ceci apparaît être souvent le cas.

De fait, leur coût d'exploitation est élevé. Ainsi, à titre d'exemple – et, bien sûr, au-delà du coût de l'achat qui est lui-même élevé – le coût d'exploitation annuel d'une navette, qui circulerait entre la place du Marché et le parking de la Ronde serait d'environ CHF 300'000.-.

La vitesse, aussi : les navettes autonomes ont une vitesse de pointe limitée à 25 km/h. Toujours dans l'exemple d'une navette autonome : entre la place du Marché et le parking de la Ronde, il faut 6 minutes à pied pour franchir les 450 mètres de distance. En d'autres termes, pour être concurrentiel, ce sont plusieurs navettes autonomes qu'il faudrait, afin d'avoir une cadence à moins de 6 minutes.

La technique, ensuite. Premièrement, les franchissements des carrefours sont très complexes et peu au point, dès le moment où la navette n'est pas dans le contexte d'un site qui lui est complètement propre.

Deuxièmement, l'autonomie des batteries est un problème. Vous proposez d'aller jusqu'aux Anciens abattoirs. Or, sans recharge, cela serait tout à fait impossible. Ce problème s'accroîtra gravement lorsque les températures seront négatives.

En conclusion, il faut bien constater que les différents projets pilotes menés en Suisse ont démontré que ce type de technologie, bien que disposant d'un potentiel intéressant – et que nous ne manquerons pas de suivre – manque encore de maturité, est cher, et sujet à une grande variété de problèmes techniques.

Le Conseil communal préfère, pour l'heure, continuer de s'investir pour l'amélioration de l'offre en transports publics, pour la mobilité piétonne – surtout lorsqu'il s'agit de 450 mètres – et pour la mobilité cyclable, par la création d'abris vélos, le développement du réseau de bandes et de pistes cyclables, et par l'amélioration du système de vélos en libre-service.

Relevant que le Conseil communal refuse la motion, le président, **M. Frédéric Vaucher**, ouvre le débat.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL :

- J'aimerais juste apporter un petit éclairage à la compréhension de Monsieur le conseiller communal Théo Huguenin-Elie : la motion présentée par les Vert'libéraux parle d'une navette *électrique* et non pas d'une navette *autonome*, donc d'un véhicule électrique, un minibus électrique.

M. Grégory Rochat, Les Vert-e-s :

- Le groupe des Vert-e-s a pris connaissance avec attention de cette motion proposant le développement d'une navette électrique autonome, comme cela est mentionné dans la motion. Bien que l'idée puisse paraître séduisante sur le papier – en proposant un mode de transport bas carbone et innovant – notre groupe doute très fortement, d'une part, de son aptitude à être réalisable et, d'autre part, de son réel effet, voire de son utilité.

Une expérience de navette électrique autonome a en effet été testée dans la capitale valaisanne au milieu des années 2010. Cette expérience a été abandonnée en 2021 pour différentes raisons, dont des questions technologiques, la nécessité d'avoir quand même un accompagnateur de bord et, enfin, des coûts d'exploitation bien trop élevés.

Ces deux navettes séduisantes ne permettaient de transporter chacune que onze personnes à la fois, ce qui, admettons-le, est bien peu au regard de la capacité de transport des bus de TransN. De plus, au vu du faible taux actuel de remplissage des bus dans notre commune, nous doutons fortement que TransN se lance dans un tel projet. En toute transparence, CarPostal travaille toujours sur cette question de navettes électriques autonomes, et il sera bien entendu intéressant de suivre ce sujet, bien qu'une telle mesure ait été mise en place, il y a quelques années, dans la ville de Delémont. Cette mesure a, depuis lors, été abandonnée, par manque de fréquentation pour les courts trajets, ainsi – bien entendu – que suite aux différents coups de rabot de la part de la Confédération dans tout ce qui touche à la protection de l'environnement.

Revenons à notre commune. En effet, si le plan climat cantonal fixe des objectifs ambitieux pour 2040, ces derniers nécessitent et nécessiteront des efforts bien plus conséquents, en vue, notamment, de réduire le trafic interne. La mesure proposée ici nous paraît bien légère en regard du refus d'une politique de stationnement tournée vers l'avenir et qui permettrait aux transports publics de se développer afin de désengorger le centre-ville.

Relevons que l'ensemble des parkings d'échange se trouvent déjà actuellement à côté ou à proximité directe d'une ligne de bus, et qu'une place dans ces parkings ne coûte que CHF 150.- annuellement si elle est couplée à un abonnement Onde Verte. Mettre en place une navette toutes les

10 minutes pour rapprocher un parking situé à 5 minutes à pied du centre-ville nous paraît peu judicieux. Imaginer une boucle nécessiterait également plusieurs véhicules si l'on voulait assurer une certaine cadence.

Concernant la mobilité des supporters du HCC, par exemple, nous ne pouvons que les encourager à prendre les transports publics, sachant que ceux-ci sont gratuits 2 heures avant et après le match, à condition d'avoir un abonnement ou un billet, bien entendu. Nous saluons cette action, et nous appelons de nos vœux que ce type d'encouragement puisse se réaliser également pour d'autres activités sportives ou culturelles.

A titre d'information, notons qu'en Suisse, actuellement, la mobilité représente un peu moins du tiers de la consommation totale d'énergie, et plus de 40 % des émissions de gaz à effet de serre. Et vous vous en doutez, la mobilité individuelle thermique représente la part du lion de ce gâteau d'émissions. La question de la mobilité est centrale si nous voulons améliorer notre bilan carbone, tout comme la qualité de l'air, et nous serions bien inspirés de nous en occuper sérieusement.

Enfin, comme nous en avons déjà parlé dans des interventions antérieures, notre groupe n'estime pas non plus que la technologie permettra de résoudre l'ensemble des problèmes liés au dérèglement climatique, ni à notre mode de vie, et est d'avis qu'une certaine sobriété doit se développer. Elle passe par des changements dans nos habitudes de déplacement, afin de diminuer notre dépendance envers les véhicules individuels thermiques. Pour ce faire, commençons par renforcer l'attractivité des transports publics existants et instaurons une politique de stationnement adéquate pour faire face aux enjeux futurs et atteindre les objectifs fixés.

M. Lucas Tanner, UDC :

- Le groupe UDC refuse la motion et privilégie le renforcement du réseau de bus existant : en cas de manifestations, des services supplémentaires pourraient être envisagés depuis les parkings d'échange – y compris celui de la Ronde – pour maintenir la desserte.

M. Jonathan Marty, Le Centre :

- Le groupe du Centre est intéressé, intrigué, par la motion des Vert'libéraux. Cependant, nous allons quand même nous y opposer. C'est vrai que l'idée est bonne, elle est séduisante, mais il y a quelques obstacles, finalement, qui ont encore été évoqués par le Conseil communal.

Il y a une question de prix, de coûts qui nous paraissent un petit peu trop élevés. Cela paraît être quelque chose de trop cher à mettre en place. Nous doutons aussi de l'attractivité de ces bus par rapport à l'utilisation qui est

faite aujourd'hui du parking de la Ronde, quand bien même nous avons régulièrement des chiffres qui nous sont donnés par le Conseil communal.

Par contre, nous avons fait des recherches sur la desserte de bus actuelle par rapport au parking, et c'est vrai qu'elle est très mauvaise. En tout cas, venir en transports publics dans cette région de la ville, vers la place du Marché, est une très mauvaise idée : cela prend beaucoup plus de temps qu'à pied.

Et même, pour aller jusqu'à la gare ou de ce côté-ci de la ville, honnêtement, on ne gagne pas beaucoup de temps en prenant le bus plutôt qu'en faisant le trajet à pied ou avec un autre moyen de transport. Cela pourrait peut-être ouvrir la discussion sur l'offre de bus, mais c'est un autre débat.

Aussi, vous l'aurez compris, pour ces raisons, le groupe du Centre s'oppose à la motion.

M. Giovanni Spoletini, PS :

- Comme l'a exprimé le Conseil communal et Les Vert-e-s, de même que les autres groupes qui se sont exprimés jusqu'à maintenant, le groupe socialiste va dans le sens d'un refus de cette motion. Dans sa pluralité, le projet nous paraît démesuré et donc difficilement réalisable.

A la fin du développement, le groupe vert/libéral limite le projet à l'idée d'une navette reliant le parking de la Ronde à la place du Marché. Cela paraît en soi plus réaliste et plus intéressant.

Comme cela a déjà été dit, la Ville de Sion a ouvert expérimentalement ce moyen de transport en 2016 déjà, mais les difficultés techniques et le peu d'efficacité font qu'il est peu réalisable ou pas réalisé. Je ne sais pas s'il a déjà été retiré, comme l'a exprimé le représentant du groupe des Vert-e-s.

La Ville de La Chaux-de-Fonds fournit, depuis quelques années, un effort considérable pour encourager, transformer, changer radicalement le déplacement des habitants dans la ville. Ces transformations concernent l'urbanisme, avec la création de larges zones piétonnes, des zones et quartiers avec limitation de vitesse à 30 km/h, la réalisation de pistes cyclables et leur extension que nous souhaitons, le développement des transports publics, avec la réintégration de l'énergie électrique. En quelques années, ces changements dans le transport modal sont majeurs. Ils sont à améliorer, mais sont déjà une belle réalité.

Les problèmes techniques et de sécurité restent encore majeurs dans le développement des navettes autonomes, comme cela a été souligné. Un accompagnateur pilote sans volant est présent dans les véhicules qui se

déplacent à une vitesse faible – 6 km/h – transportant un nombre limité d'usagers.

La liaison entre le parking de la Ronde et la place du Marché prendrait environ 7 minutes : elle n'aurait un intérêt que pour les personnes à mobilité réduite, c'est tout de même important de le dire. Les pannes sont encore nombreuses.

Les coûts et bénéfices paraissent défavorables pour le moment. Donnons le temps aux réalisations éventuellement en cours d'étude dans les villes pilotes, d'améliorer l'efficacité et la sécurité de ce nouveau mode de transport.

Pour le moment, le groupe socialiste pense que le Service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement doit concentrer moyens et énergie – qui ne sont pas illimités – sur les transformations très positives en cours de réalisation dans notre ville, qui s'inscrivent dans une dynamique de développement durable, respectueuse de la nature, des lieux et des habitants. Le groupe socialiste refusera donc la motion.

Mme Julie Perret, POP :

- Cette motion a soulevé quelques débats au sein du groupe POP. Il va de soi que nous soutenons les efforts pour développer le transfert modal, que nous voyons d'un bon œil le parking de la Ronde plus utilisé et les gens se rendant en transports publics ou à pied au centre-ville, qui n'en est pas si loin. Il apparaît donc intéressant de se poser la question du développement de ces transports.

Cependant, plutôt que de demander des dépenses à la Ville, nous croyons encore possible d'espérer une amélioration des cadences et services TransN. Nous ne souhaitons pas forcément les remplacer par un service communal, inévitablement coûteux, et qui risquerait de court-circuiter les négociations en cours. Cela a été confirmé par tout ce que nous avons entendu jusqu'ici.

Je ne vous cache pas que notre discussion a néanmoins laissé transparaître une certaine lassitude d'avoir l'impression que TransN peine à entendre les besoins de la Ville, malgré les efforts du Conseil communal que nous ne mettons pas en doute.

Dès lors, nous allons plutôt refuser cette motion qui nous apparaît bien trop restrictive. Nous suggérons que la question de ce trajet soit amenée en Commission mobilité, espace public et stationnement.

M. Christophe Oppliger, PLR :

- Je vais vous lire le texte qui avait été préparé antérieurement par Frédéric Vaucher.

Les quelques parkings d'échange de la ville sont desservis par les transports publics. Nous trouvons que cette proposition n'est ni réaliste du point de vue de la technique actuelle, ni économiquement viable, ni même utile. Nous préférons que la Ville mette son énergie dans l'amélioration des cadences des lignes actuelles. Vous l'aurez compris, le groupe du PLR refusera la motion.

M. Théo Huguenin-Elie, président du Conseil communal, conseiller communal, chef du Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB) :

- Juste une précision à l'adresse de Mme Perret et peut-être d'autres conseillers généraux, j'ai déjà eu l'occasion de le dire à un certain nombre de reprises : TransN effectue la prestation qui lui est commandée par l'État. Ce n'est donc pas TransN qui peine à écouter les demandes du Conseil général et du Conseil communal quant à l'amélioration de l'offre sur certaines lignes – à commencer par la ligne de l'Orée-du-Bois et du Cerisier, qui est sans doute aujourd'hui la plus problématique – mais c'est bien le Canton qui, à l'heure actuelle, pour des raisons financières, est réticent à un certain nombre d'améliorations. Ceci même si aujourd'hui le dialogue est bien emmanché sur un certain nombre de points. J'espère que, d'ici une année, nous pourrons avoir de bonnes nouvelles. TransN serait ravie que le Canton lui commande plus de prestations.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Frédéric Vaucher**, soumet au vote la **motion 25.015**, laquelle est **refusée par 38 voix contre 1 et 0 abstention**.

25.022 – Motion du groupe Les Vert-e-s intitulée « Mise en place de stationnements vélos sécurisés au domicile (box) »

Afin de faciliter et promouvoir l'utilisation des vélos et des vélos électriques par nos concitoyennes et concitoyens, nous souhaitons que la Ville étudie la possibilité de mettre en place des abris sécurisés sur la voie publique sous forme de box comme cela se fait déjà dans d'autres villes comme Lausanne. En effet, de nombreuses et nombreux habitant.e.s n'ont pas accès à un endroit sécurisé et adapté pour entreposer leurs vélos au sein de leur habitation, en particulier dans les immeubles anciens. Cet état de fait constitue un frein à l'utilisation de vélos et vélos électriques, que ce soit par contrainte importante (les monter dans son appartement par exemple) ou par peur des vols.

En mettant à disposition des places de stationnement payantes (une centaine de francs par année) au sein des box sécurisés, la Ville encouragerait la pratique du vélo comme moyen de déplacement en diminuant les contraintes (risques de vols, de déprédations, absences de lieux de stationnement adaptés) rencontrées. Un projet pilote pourrait être mis en place avec des box pouvant être déplacés en fonction des besoins rencontrés et des demandes de la population. À noter que si ces box étaient sous-utilisés, des débouchés comme la revente à des privés ou à une autre commune sont possibles.

Il pourrait également être envisagé des partenariats avec des gérances et/ou des propriétaires d'immeubles intéressés afin de partager les coûts.

Développement :

L'absence d'infrastructures de stationnement au lieu de domicile est un frein (parmi d'autres) à l'utilisation du vélo. En effet, à La Chaux-de-Fonds, peu d'immeubles, en particulier dans la ville en damier, sont équipés d'un local sécurisé pour les vélos. Les habitant.e.s sont obligé.e.s de stocker leurs vélos à la cave ou dans leur logement, ce qui freine leur utilisation, voire de les laisser sur la voie publique ce qui pose des problèmes en matière de vol. De plus, avec le développement des vélos à assistance électrique, le besoin de sécurisation du stationnement est plus fort.

Dans la mesure où il est difficile d'intégrer l'aménagement de tels abris dans les immeubles anciens, l'idée est de pouvoir mettre des abris sécurisés sur la voirie (éventuellement à la place d'un stationnement automobile). Ce type d'infrastructures aurait un impact positif :

- 1) sur l'utilisation du vélo, en diminuant les freins liés au stationnement (vols, dégradations, contraintes liées au stationnement à la cave ou dans son logement) ;
- 2) sur l'attractivité des biens immobiliers (notamment dans la ville en damier, où les taux de vacance sont les plus élevés). En effet, les nouvelles générations aspirent à une mobilité plus multimodale, dont fait partie le vélo ; à ce titre, la disposition

d'un local sécurisé pour le stationnement des vélos est un atout sur le plan immobilier¹.

La Ville de Lausanne a mis en test 10 abris sécurisés de ce type sur la voirie et accessibles via un accès numérique (smartphone ou token) : le coût d'un box qui peut accueillir 4 à 5 vélos était de CHF 8'000.- par unité. Pour les utilisateurs et utilisatrices, le coût annuel était de CHF 100.-. La Ville de Lausanne était très satisfaite de ce projet pilote et va maintenant lancer un appel d'offres pour élargir le projet à l'ensemble de la ville.

Cet investissement présente un intérêt multiple (mobilité active, attractivité immobilière, ville pionnière) avec un risque financier limité : si les premiers box à La Chaux-de-Fonds ne trouvaient pas leur public, il serait possible de les déplacer dans d'autres zones de la ville, de les réutiliser pour la Commune, voire de les revendre à des privés. En outre, la mise en place de ces box pourrait se faire de concert avec le développement de bornes électriques, de façon à créer des « mini-hubs de mobilité ».

Concernant le financement, celui-ci pourrait s'effectuer via le Fonds vélo de la Ville ; des soutiens symboliques pourraient être recherchés auprès de l'ATE et de Pro Vélo. L'existence de fonds cantonaux pour ce type de projets doit également être creusée. À terme, et en cas de stratégie plus globale, ce type d'initiative pourrait certainement être intégré dans le cadre du projet d'agglomération.

Finalement, l'idée proposée ici est de mettre à disposition quelques box (entre 3 et 10) dans le cadre d'un projet pilote, à l'instar de ce qu'a effectué la Ville de Lausanne. Cette phase pilote permettrait de vérifier l'intérêt de nos habitant.e.s, des propriétaires d'immeubles, des gérances, tout en mettant également en lumière les éventuels enjeux en matière de déneigement, d'intégration urbanistique, etc. avant un éventuel futur déploiement plus large.

Grégory Rochat

M. Grégory Rochat, auteur de la motion :

- Je ne vais pas refaire le développement présent dans le texte de la motion, mais un bref rappel des enjeux dont j'ai déjà parlé précédemment. La mobilité représente une part très conséquente de notre consommation d'énergie et de notre rejet de CO₂, et il fait sens de trouver divers outils afin de favoriser et encourager la mobilité douce, dont la mobilité cycliste, qui se développe de plus en plus.

S'il va de soi que se déplacer à vélo n'est pas possible pour toutes et tous, en tout temps, un des freins à son utilisation réside dans la question du stationnement. De nombreux immeubles, principalement au centre-ville, ne sont pas équipés en locaux à vélos, et il n'est pas envisageable de leur

¹(Cf. étude sur la domiciliation dans le canton de Neuchâtel : *Quelle politique de domiciliation pour le canton de Neuchâtel ?* (2023), Unine, BMH, HE-ARC, UNIL)

construire des extensions pour répondre à ce manque. Alors que monter son vélo sur plusieurs étages, surtout s'il est électrique, n'est pas des plus aisés.

Un outil adéquat consiste à proposer des abris sécurisés sur l'espace public, communément appelés *box à vélos*. Notons d'emblée qu'il s'agit là d'infrastructures relativement légères, facilement démontables et déplaçables. Cela permet non seulement de tester facilement l'intérêt qui peut leur être porté à divers endroits, mais également de les enlever si nécessaire, en cas de manifestation, de travaux, ou encore pour faciliter le déneigement.

Si les coûts peuvent sembler relativement élevés, ils restent raisonnables au regard de l'installation elle-même. Les locations devraient permettre de les amortir en moins de 20 ans et, en cas d'insuccès, ils pourraient facilement retrouver preneur, soit en dehors de notre territoire, soit encore être utilisés pour proposer des abris sécurisés ou non, par exemple aux abords des collèges ou encore d'autres lieux institutionnels.

Nous ne proposons pas d'emblée un déploiement à large échelle : nous proposons d'effectuer un test. Cela permettra aux services concernés de voir si et où cela répond à un besoin de notre population, puis, en fonction de l'engouement et des demandes, d'évaluer la pertinence d'un déploiement plus important, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres villes suisses de plus en plus nombreuses. Il s'agit, d'une part, d'une mesure permettant d'accompagner les changements d'habitudes et, d'autre part, d'une mesure pouvant être utilisée comme argument de domiciliation.

M. Théo Huguenin-Elie, président du Conseil communal, conseiller communal, chef du Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB) :

- Le Conseil communal entend et partage le souhait du groupe des Vert-e-s de voir se développer les infrastructures à même de promouvoir et de faciliter l'utilisation du vélo dans notre ville. Cela dit, nous nous opposerons, en l'état, à la motion, pour les raisons suivantes.

Premièrement, pour le Conseil communal, la priorité est le développement du réseau des pistes et bandes cyclables – je viens de le dire, je le répète – notamment dans la perspective de la motion « Alvéole », acceptée récemment par votre Autorité.

Actuellement, notre réseau cyclable s'agrandit chaque année, entre 1 et 2 km, et s'étend sur plus de 20 km. Néanmoins, il est malheureusement trop largement discontinu. Dans cette perspective, nous avons finalisé un nouveau plan directeur des mobilités cyclables, qui a d'ores et déjà été présenté à la Commission de planification territoriale, et qui vous sera

soumis au deuxième semestre 2026, en annexe de la révision du plan d'aménagement local.

Deuxièmement, le Conseil communal entend mettre l'accent sur les places de stationnement de cycles publiques standards – soit des racks et abris vélos – qui sont encore trop peu nombreuses. Aujourd'hui, on compte environ 800 places, dont 300 dans les écoles. Pour 2025 et 2026, nous prévoyons de créer 140 places.

Troisièmement, la Ville ne reste pas inactive en ce qui concerne les places sécurisées pour vélos. Ainsi, la vélostation de la gare, cofinancée par les CFF et comptant 50 places, a été réalisée : elle est ouverte depuis le mois de mai.

En effet, c'est bien à la gare que la pression sur le stationnement des vélos est la plus forte. Il suffit de s'y rendre pour le constater : il y a des vélos garés partout. Or, aujourd'hui, malheureusement, les locataires de notre vélostation sont extrêmement rares. D'une certaine manière, c'est le test que vous évoquiez précédemment, monsieur Rochat, qui se fait, grandeur nature, sur la place de la Gare.

Le Conseil communal entend donc d'abord, durant ces prochains mois, observer ce qui se passe à la gare avant – *éventuellement* – de généraliser ce type d'infrastructure dans les quartiers en construisant des box. Le Conseil communal est persuadé que s'il n'y a pas de demande là où la pression est la plus forte, il serait vain de développer ce type de solution dans les quartiers.

Quatrièmement, les box à vélos, tels que vous les proposez, sont difficiles à intégrer. Ce n'est pas rédhibitoire, mais le moment venu, ce sera une encouble, tant sur le plan des normes que de l'esthétique urbaine : un peu comme les conteneurs enterrés. Et je vous assure que pour les conteneurs enterrés que le Service des espaces publics a posés, c'était véritablement une gageüre. De fait, comme ceux-ci, les box devraient inévitablement être installés fréquemment sur des places de stationnement ou sur des trottoirs, donnant lieu à des demandes de permis de construire.

Cinquièmement, aucune demande particulière de telles installations n'a été formulée par notre population, et j'insiste : *aucune demande*. A l'inverse de ce qui fut le cas pour la vélostation de la gare, de ce qui est le cas pour les racks à vélos, pour des réfections, des créations de trottoirs, pour les abris vélos et autres. Et pourtant, comme vous le savez, notre population, en général, n'est guère avare en demandes.

Aussi, en conclusion, même si nous refusons cette motion, nous prenons l'engagement d'être, cas échéant, très attentifs aux éventuelles futures sollicitations de la part des institutions scolaires, par exemple, des

entreprises, des associations de quartiers ou, simplement, de notre population.

Relevant que le Conseil communal refuse la motion, le président, **M. Frédéric Vaucher**, ouvre le débat.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL :

- Bien que les Vert'libéraux soient sensibles à la promotion de l'utilisation des vélos traditionnels, à la force musculaire, et des vélos électriques par les citoyen-ne-s de notre ville et les cyclotouristes venus d'ailleurs, et qu'ils soient aussi conscients des risques de vol sur la voie publique, ils se prononceront contre la mise en place de box sécurisés pour vélos.

Cela ne nous semble pas une bonne idée : imaginez les contraintes et le coût lors du déneigement, ainsi que le manque de visibilité que cela engendrerait. Nous remercions M. Rochat pour son dossier, particulièrement intéressant, mais ces box sont particulièrement inadaptés et inesthétiques.

Tous les racks à vélos qui sont mis en place en ville nous semblent une bonne alternative. Les Vert'libéraux seraient toutefois favorables à ce que d'autres emplacements soient étudiés pour l'installation de systèmes de sécurisation des vélos sur les parkings collectifs et dans les lieux stratégiques, sur des parkings existants. Néanmoins, nous ne sommes pas favorables à ce que cela supprime des places de parc existantes. Nous ne souhaitons donc pas la mise en place de ces box à vélos.

M. Grégory Rochat, Les Vert-e-s :

- Je remercie le Conseil communal pour ses réponses en cinq points, que je vais reprendre. En effet, selon moi, ils ne sont pas tous recevables.

Le premier argument consiste à dire que la priorité est donnée au développement des pistes et bandes cyclables, ce que j'entends très bien. Néanmoins, je ne pense pas que ce soit soit l'un, soit l'autre : au vu des coûts modestes qui pourraient être investis pour ces box vélos, comparativement à l'ensemble des coûts d'entretien, de réaffectation des rues, de réaménagement – ce qui est positif, nous ne remettons pas cela en question – il ne nous semble pas que ce soit une mesure qui s'y oppose.

Mettre l'accent sur les places publiques de stationnement pour vélos, c'est très bien et nous remercions de cela, mais il s'agit ici de quelque chose de différent et de complémentaire : il s'agit d'offrir une alternative aux personnes qui n'ont pas, à *domicile*, un local sécurisé pour leur vélo. En ce sens, cela vient aussi un peu en contradiction avec la question de la vélostation à la gare, qui est très positive en elle-même, mais qui n'est pas là pour être sur

le lieu de domicile des personnes qui prennent le train. Sinon, elles ne se rendraient pas à la gare à vélo. L'idée est donc de proposer, dans d'autres endroits de la ville, des espaces sécurisés pour entreposer les vélos.

Les box ne sont peut-être pas faciles à intégrer du point de vue des normes – je le comprends bien – l'avantage étant que ces box sont démontables. Il n'y a rien de définitif.

Quant à l'esthétique, il existe différentes variantes, par exemple en bois. On peut même imaginer différentes décorations. Et l'esthétique étant peut-être propre à chacun, je ne vois pas ces box vélos plus laids que la propre voiture que j'utilise un certain nombre de fois par mois.

Enfin, quant à l'absence de demandes de la part de la population, c'est peut-être le cas, mais ce ne sont peut-être pas non plus des installations encore très répandues. Nous pourrions éventuellement demander auprès de la population si certains sont intéressés. Cependant, on pourrait trouver intéressant que, même en l'absence de demande, le Conseil communal puisse se montrer proactif sur ce point.

M. Eric Simonin, POP :

- Le groupe POP soutient clairement cette motion, qui va, selon nous, dans le bon sens. Pour nous, la mise en place de moyens de stationnement sécurisés pour les vélos est nécessaire si l'on souhaite promouvoir une manière plus douce de circuler en ville.

Nos nombreux et magnifiques immeubles anciens sont rarement pourvus d'endroits où entreposer les vélos, d'autant plus que les gérances refusent très souvent que les locataires le fassent dans les parties communes. On se retrouve donc avec des gens qui rangent leur vélo dans la cave ou dans l'appartement. Ceci constitue évidemment un frein pour l'utilisation des deux-roues non motorisés.

La mise en place d'un projet pilote de quelques box ne constituerait pas un gros risque financier pour la Ville, d'autant plus qu'il y aura la possibilité de revendre ou réutiliser ces box en cas de non-utilisation ; non-utilisation qui, d'ailleurs, nous paraît peu probable. Nous imaginons facilement définir une première zone de test, à savoir le centre-ville, le risque de déprédation ou de vol y étant peut-être plus important que dans les quartiers périphériques.

Nous imaginons bien que le fait de perdre quelques places de parc pour voiture au détriment de box pour vélos pourra créer des réticences, voire des protestations, tant ce sujet est clivant dans notre ville. D'un point de vue tout à fait personnel, habitant ce que l'on nomme l'hyper-centre depuis de nombreuses années, je constate qu'il est toujours possible de trouver une place pour sa voiture, mais qu'il est beaucoup plus compliqué de trouver une

place sécurisée pour son vélo. Bon nombre de personnes m'ont d'ailleurs déjà interpellé à ce sujet.

Si quelques box devaient rogner sur des places de parc pour voiture, ce ne serait pas un drame. Bien au contraire, cela renforcera certainement l'attractivité de notre ville pour les nouvelles générations, probablement moins tournées vers le transport individuel motorisé.

Mme Laure Houlmann, PS :

- Le groupe socialiste a lu avec intérêt la motion proposée par le groupe des Vert-e-s. Il est vrai que les habitant-e-s, surtout dans les anciens immeubles, n'ont pas toujours de solution simple pour ranger leur vélo ou leur trottinette – notamment la nuit – et ces contraintes doivent très probablement décourager leur utilisation.

C'est pourquoi ces box, proposés à un prix de location abordable, pourraient rencontrer un réel succès. Ils offriraient une solution concrète, pratique et sécurisée, et ils pourraient encourager plus de monde à se tourner vers la mobilité douce.

Concernant le mode de financement par des fonds en lien avec la mobilité douce, nous pensons que ces fonds doivent, en priorité, servir à développer un réseau cyclable sûr, efficace et accessible à toutes et tous, tel que proposé par la motion « Alvéole » – comme l'a relevé M. Théo Huguenin-Elie – acceptée par le Conseil général il y a de cela une année environ. Cependant, nous estimons qu'il est important que ces besoins en stationnement soient discutés dans les futurs plans d'aménagement.

Pour conclure, cette motion soulève une problématique qui peut paraître encore peu visible à La Chaux-de-Fonds, mais qui va prendre de l'ampleur en raison de la volonté politique de promouvoir la mobilité douce. Il nous semble essentiel d'anticiper ces besoins. Le groupe socialiste acceptera cette motion.

M. Roland Galley, UDC :

- La proposition présentée ce soir concernant l'installation de box sécurisés pour les vélos suscite de nombreuses interrogations. L'une des préoccupations majeures est la légitimité d'un abonnement annuel d'environ CHF 100.- pour garantir la sécurité d'un vélo. Cette question mérite une attention particulière, car elle touche directement à l'accessibilité et à l'acceptabilité de ce service.

Par ailleurs, il est essentiel de se demander si ces box peuvent réellement offrir le niveau de sécurité attendu, tout en tenant compte des défis que pose l'hiver, notamment en ce qui concerne l'encombrement des espaces publics.

Ces réflexions sont cruciales pour s'assurer que les décisions prises répondent aux besoins et aux attentes des citoyens.

De nombreux habitants hésiteront à investir CHF 100.- par an pour le stationnement de leur vélo, surtout si l'on considère le coût additionnel d'un cadenas. Cette réticence est d'autant plus marquée chez les familles, qui pourraient hésiter à déboursier cette somme pour chaque vélo. Cela soulève des questions sur l'intérêt d'un box sécurisé par rapport à des alternatives plus économiques, telles que des supports fixés aux immeubles ou ceux déjà disponibles sur le Pod, à la place du Marché et à la gare. Ces solutions, qui fonctionnent déjà très bien, garantissent un accès rapide et pratique, tout en évitant les complications liées à l'utilisation d'application pour gérer le stationnement.

De plus, il est impératif de considérer les complications liées à l'hiver, car l'installation de box pourrait entraver les opérations de déneigement, rendant le travail des employés communaux plus complexe. En effet, ces box pourraient occuper un espace précieux, limitant ainsi l'efficacité des interventions nécessaires pour maintenir la sécurité et la circulation sur les routes. Enfin, lors des épisodes neigeux, les box sont inutilisables car le gel s'installe partout. Pour toutes ces raisons, le groupe UDC n'acceptera pas cette motion.

M. Jonathan Marty, Le Centre :

- Le groupe du Centre a lu avec intérêt la motion et s'y opposera pour différentes raisons. Celles-ci sont principalement celles qui ont déjà été évoquées. La première est relative au coût : un box sécurisé coûte apparemment quelques dizaines de milliers de francs d'après les exemples que nous avons eus. Nous estimons que c'est un coût élevé.

Et si nous avons bien compris l'idée, il s'agit de parquer sur le long terme : remplacer le stationnement du vélo chez soi par un stationnement sur le long terme, pas juste entre deux courses. Nous doutons, par exemple pour un vélo électrique, qui coûte cher, que la sécurité soit adéquate et suffisante pour que certaines personnes utilisent ces box.

Si nous faisons une appréciation anticipée de l'utilisation de ces box, nous arrivons un peu à la même conclusion que le Conseil communal, c'est-à-dire que nous estimons que ce système sera peu utilisé et trop coûteux. Pour ces raisons, nous nous y opposerons.

M. Cédric Haldimann, PLR :

- Le PLR se trouve, quant à lui, totalement en phase avec les arguments du Conseil communal, ainsi que les arguments évoqués également par le PVL, Le Centre et l'UDC.

Tout d'abord, effectivement, le coût est excessif pour quelques vélos seulement, soit entre CHF 8'000.- et CHF 10'000.-. De plus, s'il y a vraiment une forte demande, on peut imaginer le nombre de box qui viendront parsemer nos rues.

Cela a aussi été relevé par le Conseil communal : il y a le côté esthétique de cette installation de box à vélos, ainsi que toutes les problématiques qui ont été mentionnées concernant le déneigement et toute la gestion hivernale.

Par ailleurs, il faut peut-être ajouter qu'il s'agit ici d'une privatisation du domaine public : des espaces collectifs seraient transformés en stationnement payant au bénéfice de quelques particuliers.

Il y a également le fait que ces box à vélos prennent des places de stationnement – vous pouviez bien attendre cet argument de la part de la droite – lesquelles sont également une demande des habitants, et tout particulièrement dans les zones du centre-ville.

Voilà pour les arguments. Je ne vais pas les répéter, je crois qu'ils ont tous été évoqués par mes préopinants. Le PLR s'opposera donc à cette motion.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Frédéric Vaucher**, soumet au vote la **motion 25.022**, laquelle est **acceptée par 25 voix contre 12 et 2 abstentions**.

Séance levée à 22h17.

Le président :
Frédéric Vaucher

Le secrétaire :
Vincent Pittet

La secrétaire-rédactrice :
Esther Wagnières